

CONSEIL PERMANENT



OEA/Ser.G
CP/doc. 3356/00
1 septembre 2000
Original: espagnol

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES ÉLECTIONS AU GUATEMALA
OPÉRATIONS ÉLECTORALES DE 1999

Ce document est distribué aux Missions permanentes et sera soumis
au Conseil permanent de l'Organisation.

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS
WASHINGTON, D.C.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

SG/UPD-930/00

Le 31 août 2000

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de m'adresser à Votre Excellence en vue de soumettre, par sa haute entremise, au Conseil permanent, les rapports ci-annexés de la Mission d'observation des élections détachée par l'OEA au Guatemala lors des comices générales qui ont été tenues en novembre et décembre 1999, et de la Consultation populaire du 16 mai de la même année.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma plus haute considération.

César Gaviria

Son Excellence
L'Ambassadeur Valter Peçly Moreira
Représentant permanent du Brésil
Président du Conseil permanent de
L'Organisation des États Américains
Washington., D.C.

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

RAPPORT

**MISSION D'OBSERVATION DES ELECTIONS DÉTACHÉE
PAR L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)
AU GUATEMALA**

Novembre-Décembre 1999

Unité pour la promotion de la démocratie

Table des matières

	<u>Pages</u>
I.....La Mission d'observation des élections	
.....	1
a. Objectifs de la Mission	1
b. Déploiement, composition et rayon d'observation de la Mission	2
c. Logistique de la Mission	2
d. Coordination avec d'autres groupes d'observateurs	3
II. Les élections générales de 1999.....	4
a. Contexte politico-historique.....	4
b. Cadre légal	5
III. La phase préélectorale.....	9
a. Relations avec les autorités électorales	9
b. Relations avec les groupements politiques	12
c. Observation de la campagne menée à des fins partisans	16
d. Autres activités de la Mission	16
IV. Les élections du 7 novembre	17
a. Logistique de la Mission	17
b. Déroulement des élections	17
c. Dénonciations reçues	19
d. Conclusions.....	19
V.La période entre les deux tours de scrutin	
.....	20
a. Incidents	20
b. Cas de Quetzaltenango.....	22
c. Évaluation des opérations électorales	23
d. Impression des bulletins et emballage du matériel	23
e. Centre informatique	24
f. Relations avec les acteurs du processus électoral	24
VI. Le second tour de scrutin.....	25
a. Déroulement des élections	25
b. Conclusions.....	26
VII. Les dénonciations électorales.....	27
a. Examen des dénonciations	27
b. Suivi des dénonciations par la Mission.....	28
VIII. Les enjeux de la participation.....	29
a. Comptage rapide	29
b. Premier tour	31
c. Second tour	41

d.	Participation de la population et organisation des élections	42
IX.	Conclusions et recommandations	44
a.	Conclusions.....	44
B.	Recommandations générales.....	45
c.	Recommandations ponctuelles.....	45
X.	Rapport Financier	48
XI.	Annexes	49

I. La Mission d'observation des élections

La Mission d'observation des élections détachée par l'Organisation des États Américains au Guatemala (MOE-GUA 99) a fait suite à une invitation à observer les opérations électorales de 1999 adressée par le Gouvernement du Guatemala au Secrétaire général de l'OEA, César Gaviria. Dans le cadre de ces élections, le Président et le Vice-président du Guatemala devaient être élus, ainsi que des députés au Congrès inscrits sur la liste nationale, des députés au Congrès inscrits par circonscription, des maires et des membres de conseils municipaux et des députés au Parlement centraméricain (PARLACEN).

En réponse à cette invitation, le Secrétaire général a chargé l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD) d'organiser et d'envoyer au Guatemala une Mission qu'il a chargée d'observer le déroulement du processus électoral. Par une note séparée, il a nommé M. Edgardo C. Reis, spécialiste principal de l'UPD, en qualité de chef de mission.

a. Objectifs de la Mission

La Mission d'observation des élections de l'OEA au Guatemala a eu pour objectifs d'observer le déroulement des opérations électorales sous tous leurs aspects, de prendre note des faits observés, et de faire rapport au Secrétaire général sur cette question.

La Mission a également eu pour objet, entre autres:

- a. de collaborer avec les autorités gouvernementales et électorales, les dirigeants des partis et la population en général, pour assurer l'intégrité, l'impartialité et la fiabilité du processus électoral;
- b. de dissuader la commission d'éventuelles intentions de manipulation des élections;
- c. de contribuer à assurer un climat de confiance dans le public, et d'encourager la participation citoyenne au processus électoral;
- d. de se mettre à la disposition des acteurs du processus pour les aider à respecter les procédures qui établissent les normes légales du pays, et pour que celles-ci soient utilisées dans le règlement des conflits.
- e. de servir de moyen informel pour réunir un consensus en cas de conflits entre les différents participants au processus électoral;
- f. d'exprimer l'appui de la communauté internationale en faveur d'opérations électorales honnêtes et transparentes;
- g. de formuler des recommandations visant à contribuer au perfectionnement du système électoral.

b. Déploiement, composition et rayon d'observation de la Mission

La Mission a entamé ses travaux au Guatemala au début d'octobre, en établissant son siège central à Ciudad Guatemala. En vue d'observer le déroulement des opérations électorales dans la plus grande partie du pays, elle a également établi aussi huit sous-sièges régionaux dans différentes capitales du pays, dont l'une à Ciudad Guatemala, ayant juridiction sur les départements de Guatemala, de Sacatepéquez, d'Escuintla, de Chimaltenango et de El Progreso. Les autres sous-sièges régionaux étaient situés à Zacapa (avec juridiction sur les départements de Zacapa et d'Izabal); à Jutiapa (avec juridiction sur les départements de Santa Rosa, de Jutiapa, de Jalapa et de Chiquimula); à Retalhuleu (avec juridiction sur les départements de Retalhuleu et de Suchitepéquez); à Quetzaltenango (avec juridiction sur les départements de Quetzaltenango, de San Marcos, de Totonicapán et de Sololá); à Huehuetenango (avec juridiction sur les départements de Huehuetenango et de Quiché); à Cobán (avec juridiction sur les départements d'Alta et de Baja Verapaz) et à Petén (avec juridiction sur le département de Petén).

Au noyau initial de la Mission (composé du chef de Mission, du chef adjoint, du trésorier, du chef des opérations, du préposé à l'appui logistique, du responsable de liaison et du personnel administratif), sont venus s'ajouter ultérieurement les responsables des sous-sièges régionaux, les consultants techniques et électoraux et les groupes successifs d'observateurs, qui n'ont compté pas moins de 76 observateurs internationaux au total pour le premier tour, et de 77 au second tour.

Au premier tour de scrutin, l'équipe de la Mission était composée de 61 observateurs internationaux, de sept représentants du Gouvernement japonais, de quatre représentants du Gouvernement norvégien, de deux représentants du Centre Carter, d'un représentant de la Fondation Soros et d'un représentant de l'organisation *International IDEA*. Au total, 15 pays du Continent américain étaient représentés (Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, États-Unis, Mexique, Pérou, Nicaragua, Paraguay, Uruguay et Venezuela), trois pays d'Europe (Autriche, Espagne et Norvège) et un pays d'Asie (Japon).

Au second tour, la Mission était composée de 59 observateurs internationaux, de 10 représentants du Gouvernement des États-Unis, de quatre représentants du Gouvernement japonais, de deux représentants du Gouvernement norvégien et de deux représentants du Centre Carter des États-Unis. Au total, 17 pays du Continent américain étaient représentés (Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, El Salvador, États-Unis, Mexique, Pérou, Nicaragua, Panama, Paraguay, Uruguay et Venezuela), cinq pays d'Europe (Angleterre, Autriche, Espagne, Italie et Norvège) et un pays d'Asie (Japon).

c. Logistique de la Mission

Le déploiement logistique de la Mission a eu lieu en quatre étapes: installation et arrivée des membres du groupe de base; déploiement des coordonnateurs régionaux et des observateurs; maintien et préparation de la Mission pour le second tour des élections et nouveau déploiement de coordonnateurs régionaux et d'observateurs.

Ressources logistiques

En vue de couvrir la plus grande partie du territoire national, la Mission a loué plusieurs douzaines d'automobiles, à savoir 56 le jour des élections du 7 novembre, et 61 le jour des élections

du 26 décembre. Pour que les membres de l'équipe gardent un contact permanent les uns avec les autres, elle a loué des téléphones cellulaires, des dispositifs pour la localisation des personnes (*beepers*) et des équipements de radios VHS. Pour renforcer les communications pendant le second tour de scrutin, elle a également utilisé une base de radio VHF.

Les jours des élections, la Mission a installé à son siège central un Centre d'opérations en vue de coordonner les activités d'observation sur tout le territoire national, de répondre aux besoins opérationnels sur le terrain et de recevoir les données correspondant au comptage rapide (voir les Chapitres IV et VIII).

d. Coordination avec d'autres groupes d'observateurs

Afin d'optimiser les ressources des observateurs internationaux au Guatemala et d'élargir son rayon d'action, la Mission a établi une entité de coordination avec la Mission d'observation du Gouvernement des États-Unis pour la couverture des élections du 7 novembre. Cette dernière était composée d'environ 30 observateurs appartenant au Département d'État des États-Unis et à l'Agence pour le développement international des États-Unis (USAID).

Pour couvrir la phase préélectorale, les deux Missions sont convenues de mettre en commun leurs informations sur les aspects techniques et électoraux, ainsi que sur les questions de sécurité et de coordonner le déploiement des observateurs sur le terrain. Le jour des élections, les deux groupes ont convenu d'utiliser un formulaire commun, pour l'observation du vote comme pour l'observation du dépouillement et de la transmission des résultats. Les membres de la Mission d'observation des États-Unis ont aussi participé au recensement rapide des suffrages, effectué par la Mission de l'OEA pour vérifier la transparence des opérations de réception et de calcul des données (voir le Chapitre IV).

De plus, la Mission a maintenu des relations de collaboration et de coordination réciproques et permanentes avec la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) et la Mission d'observation des élections de l'Union européenne.

II. Les élections générales de 1999

Conformément aux dispositions de la Loi relative aux élections et aux partis politiques, le 18 mai 1999 le Tribunal suprême électoral a convoqué les élections générales pour élire le Président et le Vice-président de la République, les députés au Congrès de la République, les députés au Parlement centraméricain, les maires et les membres des conseils municipaux, en fixant au dimanche 7 novembre 1999 le jour du scrutin.

Au total, 12 partis politiques et deux alliances se sont présentés pour les élections générales de 1999. Parmi les partis, seulement neuf ont présenté leurs propres candidats présidentiels (voir le Tableau 1). Étant donné qu'aucune des forces politiques participantes n'a recueilli plus des 50 pour cent des votes requis par la loi, les partis venant en première et deuxième place ont dû se présenter à un second tour de scrutin, lequel a eu lieu le 26 décembre 1999 (voir l'Annexe I).

a. Contexte politico-historique

Les élections générales de 1999 ont une signification particulière dans l'histoire contemporaine du Guatemala. Elles ont eu comme contexte spécifique deux processus politiques simultanés et étroitement liés : le processus de réinstitutionnalisation de la démocratie et l'aboutissement du processus de paix.

Sous ce dernier aspect, il s'agit des premières élections qui ont suivi le dernier accord de paix, intervenu entre le Gouvernement du Guatemala et l'organisation rebelle Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG). Cet accord, du nom d'"Accord de paix ferme et durable", a mis fin à un processus de dialogue qui a duré dix ans, donnant lieu à onze accords préliminaires sur divers aspects de la problématique nationale. Les causes profondes du conflit qu'a vécu la population guatémaltèque, et la durée de ce conflit dans le temps, ont déterminé la négociation d'accords complexes, vastes et de gestation lente. Pour cette raison, les négociations de paix au Guatemala suivent des modalités différentes de celles d'autres conflits d'Amérique centrale, dans lesquels les délais précédant la conclusion d'accords ont été sensiblement plus courts et les accords plus vastes et plus spécifiques.

Par suite de l'accord de paix, ces élections ont été les premières auxquelles a participé l'organisation politique issue de la guérilla. En application des dispositions de l'"Accord de paix ferme et durable" et des "Bases pour l'incorporation de l'Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque à la légalité", l'ex-organisation rebelle s'est démobilisée au cours des premiers mois de 1997, et a immédiatement ouvert le processus de déclaration de formation de parti politique. À la fin de ce processus, le nouveau parti a établi une alliance avec d'autres organisations de gauche, qui a donné naissance à la coalition Alliance Nouvelle Nation (ANN)¹. On peut donc affirmer que ces élections ont été les premières dans lesquelles il n'y a eu ni exclusions ni proscriptions d'aucune sorte, ce qui a conféré aux opérations électorales une légitimité et une force supplémentaires.

Il convient également de signaler que les élections générales de 1999 ont représenté la quatrième élection successive depuis la réinstauration de la démocratie, c'est-à-dire depuis 1985, ce qui a mis en évidence la consolidation et le renforcement progressifs de la démocratie en tant qu'institution. Cela veut dire que ces élections ont marqué la troisième passation de pouvoirs entre présidents civils.

1 L'ANN a obtenu 11,26 pour cent des voix exprimées le 7 novembre.

b. Cadre légal

Le système électoral guatémaltèque a été successivement réglementé par la Constitution de 1879 et ses réformes de 1903, 1921, 1927 et 1935; par les Constitutions de 1945, 1956 et 1965, et les différentes lois électorales, dont les plus importantes sont celles de 1887, 1937, 1946, 1956 et 1965 avec leurs modifications respectives. Le mandat présidentiel varie d'un instrument légal à l'autre (six ans en 1879; quatre en 1885; six en 1887; six en 1897; six en 1903; quatre en 1921; six en 1927; six en 1945; quatre en 1956; cinq en 1965; cinq en 1985 et quatre en 1993) de même que le principe de non-réélection, adopté pour la première fois en 1879.

Le suffrage universel, direct et secret a été introduit graduellement au Guatemala. La Constitution de 1879 établit le suffrage direct (populaire), reconnaissant le droit de vote aux hommes qui savent lire et écrire, âgés de plus de 21 ans ou qui ont un métier, une rente ou des moyens de subsistance, ainsi qu'aux militaires de plus de 18 ans. La loi électorale de 1887, quant à elle, reconnaît le droit de vote aux hommes de plus de 18 ans qui détiennent un diplôme ou un certificat d'études secondaires délivrés par des établissements nationaux. En 1921, le droit de vote actif était réservé aux hommes sachant lire et écrire ou occupant une charge publique, de plus de 18 ans. À partir de 1935, il a été reconnu aux hommes sachant lire et écrire de plus de 18 ans qui avaient une profession. En 1937, les normes établies dans le règlement de 1887 ont été rétablies. La Constitution de 1945 et la loi électorale de 1946 ont institué le vote des femmes, bien qu'une distinction ait existé entre le vote obligatoire et secret pour les hommes âgés de plus de 18 ans qui savaient lire et écrire, le vote facultatif et secret pour les femmes qui savaient lire et écrire et le vote facultatif et public pour les hommes analphabètes. En 1956, le suffrage secret et obligatoire a été instauré pour les hommes et les femmes sachant lire et écrire, tandis qu'il restait facultatif pour les hommes analphabètes (mais non pour les femmes). Dernièrement, soit en 1965, le suffrage universel, secret et obligatoire a été institué pour tous les citoyens de plus de 18 ans (y compris les femmes) et reste facultatif pour les analphabètes, à l'exclusion des membres actifs de la police et de l'armée.

En ce qui concerne l'éligibilité, la loi électorale de 1937 a introduit, entre autres incompatibilités, le principe selon lequel les «caudillos» ou chefs d'un coup d'État, d'une révolution ou d'un quelconque mouvement armé, y compris leurs parents, ne sont pas éligibles à la fonction présidentielle. Conformément à cette loi, ne pouvaient pas non plus être élus députés, les professeurs, les représentants des établissements universitaires et les généraux de l'armée. Les partis politiques ont été reconnus comme tels dans la Constitution récemment, soit en 1945. Conformément à la norme approuvée cette année, seuls les partis politiques reconnus comme tels pouvaient inscrire des candidats. À cet effet, ils devaient comprendre un minimum de 50.000 membres, dont 20 pour cent au moins devaient savoir lire et écrire. Selon les dispositions des réglementations précédentes, il était interdit aux personnalités ayant exercé de hautes fonctions militaires de faire acte de candidature. En outre, il était interdit aux candidats et aux partis de recevoir de l'argent de sociétés étrangères ou d'associations ou de partis internationaux.

Le système de représentation proportionnelle a été adopté au Guatemala en 1946. Quant aux circonscriptions électorales, en 1887 le pays a été divisé en 38 circonscriptions de taille différente (de un à six députés). À partir de 1937, les circonscriptions électorales ont correspondu à la division territoriale du pays en 22 départements. Celles-ci pouvaient être uni- ou plurinominales, selon la population de chaque entité territoriale. Pour cette raison, on tenait compte du changement démographique (de un à dix représentants pour les 76 députés à élire à l'Assemblée législative et de

un à douze pour les 90 députés à élire à l'Assemblée constituante). Dans les constitutions de 1956 et de 1965, l'élection d'un minimum de deux députés par circonscription a été établie.

Pour ce qui est des formes de candidature et des modes de scrutin, bien que les deux groupes politiques existants (libéraux et conservateurs) aient en général proposé des candidats aux élections, jusqu'en 1946 il n'existait ni candidatures ni listes expresses. En conséquence, l'électeur exprimait autant de suffrages qu'il y avait de députés à élire. La loi électorale de 1946 a introduit les listes de partis, tout en permettant aussi les candidatures indépendantes. L'électeur pouvait ajouter plusieurs candidats à la liste. En 1965, l'élection par liste fermée et bloquée a été établie. Depuis lors, l'électeur dispose d'un suffrage pour élire les députés.

En ce qui concerne les procédures de répartition des sièges, à partir de 1887 les députés ont commencé à être élus à la majorité relative. La loi électorale de 1946 a maintenu le mode de scrutin à la majorité relative dans les circonscriptions à vote uninominal et a introduit le système du quotient électoral simple dans les circonscriptions à vote plurinominal. Les sièges restants étaient répartis selon le principe de la majorité relative. Au cas où il restait plus d'un siège à répartir, le système du quotient électoral modifié était appliqué. À partir de 1965, dans les circonscriptions à scrutin binominal les deux candidats ayant réuni le plus grand nombre de votes sortaient victorieux des élections. Si la différence entre les deux était supérieure à 20 pour cent, le deuxième candidat du parti qui aurait obtenu le plus grand nombre de suffrages était élu. Dans les circonscriptions de plus grande taille, le système d'Hondt était appliqué^{2/}.

Le système électoral actuel

Depuis 1965 jusqu'au coup d'État de mars 1982, le système électoral guatémaltèque s'articulait autour du Directeur du Registre électoral, désigné par le pouvoir exécutif, et appuyé par un Conseil électoral composé d'un membre titulaire et de son suppléant désignés par chacun des partis politiques légalement inscrits et valides qui auraient recueilli 15 pour cent des votes valides lors de la dernière élection, d'un membre titulaire et de son suppléant désignés par le Congrès de la République et d'un membre titulaire et d'un suppléant désignés par le Conseil d'État.

La Constitution de 1985, rédigée par l'Assemblée nationale constituante convoquée en 1984, et la Loi relative aux élections et aux partis politiques (Décret 1-85 de l'Assemblée nationale constituante) et ses réformes, ainsi que le Règlement de la Loi relative aux élections et aux partis politiques (Accord 181-87 du Tribunal suprême électoral), réglementent le droit de vote et le système électoral actuels.

2 Méthode de représentation proportionnelle pour la répartition des sièges conformément à une formule —connue sous le nom de système d'Hondt—qui tient compte du nombre des sièges qu'un parti a remportés dans une région ou district électoral déterminé. Selon cette méthode, on commence par compter les voix attribuées, et le parti qui obtient le plus grand nombre de voix remporte le premier siège dans ce district. Le nombre total des voix recueillies par chaque parti est ensuite divisé par le nombre des sièges déjà obtenus, plus un. C'est-à-dire que le parti qui a remporté le premier siège verra le nombre total de ses voix divisé par deux, tandis que les autres resteront inchangés. Puis, on compare les nouveaux totaux, et le parti qui obtient le plus grand nombre de voix remporte le deuxième siège et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les sièges à pourvoir dans cette région ou ce district soient attribués. Ce système est couramment utilisé au Suriname.

Selon cette norme, le mandat présidentiel est de quatre ans, de même que la période constitutionnelle pour les députés, la réélection du président étant formellement interdite, alors que les députés sont rééligibles.

La norme établit en outre que tous les Guatémaltèques de plus de 18 ans sont considérés comme des citoyens, mais que sont exclus du droit de vote les citoyens qui sont en service actif dans l'armée nationale ou dans les forces de police et ceux qui ont été nommés en vue d'exercer un quelconque mandat ou exécuter travail de nature militaire. Le droit de vote n'est pas prévu pour les Guatémaltèques vivant à l'étranger.

La Constitution fixe en outre toute une gamme d'incompatibilités avec les fonctions de président et de vice-président, parmi lesquelles il convient de mentionner l'interdiction faite aux «caudillos» ou chefs d'un coup d'État ou d'une révolution et aux membres de l'armée de présenter leur candidature. Les militaires en service actif ne peuvent pas devenir députés. Le président et le vice-président sont élus en même temps à la majorité absolue. Si lors de la première élection aucune des listes n'obtient la majorité absolue, on procède à un second tour de scrutin entre les deux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour.

En ce qui concerne les élections parlementaires, il est établi que le Congrès est composé des députés élus directement au scrutin des listes nationales et des députés élus au scrutin de liste par circonscription selon le même système. Dans tous les cas, le système de représentation proportionnelle est appliqué. Les circonscriptions électorales sont plurinominales et correspondent à la division administrative du pays en 22 départements. Seul le département de Guatemala est divisé en deux : le District central et les communes du département. Les députés par circonscription sont élus à raison d'un député pour 80.000 habitants. Chaque département doit avoir au moins un député. Les sièges sont répartis selon la méthode d'Hondt.

Le Tribunal suprême électoral

Le 23 mars 1983, un an après le coup d'état, trois lois fondamentales ont été publiées pour la réglementation du retour progressif au régime constitutionnel: la loi organique du Tribunal suprême électoral (Décret-loi 30-83), la loi du Registre des citoyens (Décret-loi 31-83) et la loi des Organisations politiques (Décret-loi 32-83).

Conformément à la première de ces lois, modifiée par le Décret-loi 38-83, une commission de postulation a été convoquée. Cette commission était composée du recteur de l'université nationale^{3/}, d'un représentant des recteurs des universités privées, d'un représentant désigné par l'assemblée de présidents des collèges professionnels et les doyens des facultés de droit ayant leur siège dans la capitale du pays. Elle serait chargée de mettre en œuvre la proposition de 20 avocats selon laquelle la Cour suprême de justice choisirait cinq membres titulaires et cinq suppléants en qualité de membres du Tribunal suprême électoral à titre permanent, autonomes dans leurs fonctions, ayant compétence dans toute la république et soumis à aucune autre autorité ou organisme de l'État. Les membres du Tribunal en question devaient réunir les mêmes qualités que celles qui avaient été établies pour les magistrats de la Cour suprême de justice, jouissant des mêmes droits et immunités et assujettis aux

3 Université de San Carlos de Guatemala.

mêmes responsabilités, avec un mandat d'une durée de six ans et la possibilité d'être réélu. Les magistrats du premier Tribunal suprême électoral ont assumé leurs fonctions en août 1983^{4/}.

Les attributions du Tribunal suprême électoral sont, entre autres: a) prendre l'initiative de formuler les lois en matière électorale ou sur des questions relevant de sa compétence, et veiller à l'application de celles qui garantissent le droit d'organisation et de participation politique des citoyens; b) être chargée, exclusivement en termes d'organisation, des opérations électorales, de la déclaration de validité des élections et de l'attribution des charges; c) appliquer et interpréter conformément à la Loi de l'Organisme judiciaire, d'une manière exclusive et obligatoire, les dispositions légales concernant la procédure électorale ainsi que l'inscription et le fonctionnement des organisations politiques; d) régler les questions relatives à l'inscription, aux sanctions et à l'annulation des organisations politiques; e) désigner les membres des Commissions électorales départementales et municipales et suspendre l'un quelconque de leurs membres pour une cause justifiée, et veiller au bon fonctionnement de ces commissions; f) proclamer la validité des élections ou, le cas échéant, leur nullité partielle ou totale et g) attribuer les charges et notifier aux citoyens élus leur élection.

4 Le TSE est composé des représentants suivants: le recteur de l'Université de San Carlos de Guatemala, qui en est aussi le président; d'un représentant des recteurs des universités privées; d'un représentant du Collège d'avocats du Guatemala, élu en assemblée générale; du doyen de la Faculté des sciences juridiques et sociales de l'Université de San Carlos du Guatemala et d'un représentant de tous les doyens des facultés des sciences juridiques et sociales des universités privées.

III. La phase préélectorale

Entre la date d'installation de la Mission dans le pays et celle des élections du 7 novembre, les observateurs de l'OEA ont eu un emploi du temps chargé qui a consisté à observer, entre autres, l'organisation et la préparation des élections de la part des autorités électorales et le déroulement de la campagne menée à des fins partisans. Dans ce cadre, la Mission a pris contact avec les autorités des divers services du Tribunal suprême électoral (TSE), a eu des entretiens avec certains des acteurs principaux du processus électoral, et a soigneusement observé les activités menées à des fins de propagande électorale par quelques groupements politiques participant à la bataille électorale. La Mission a particulièrement pris note des efforts déployés par divers secteurs de la société guatémaltèque pour encourager la participation de la population, ainsi que de la couverture médiatique donnée à l'élection.

a. Relations avec les autorités électorales

Dans le cadre de son mandat, la Mission est restée en contact permanent avec les autorités électorales et a directement observé les activités menées dans plusieurs des différents services du TSE, tels que le Centre d'opérations du processus électoral (COPE); l'Inspection générale; le Bureau de vérification; l'Unité de formation, de diffusion et d'éducation civique électorale (CADE) et le Centre de dépouillement du scrutin. Les autorités de la Mission se sont aussi entretenues, à plusieurs reprises, avec les membres du TSE réunis en séance plénière.

Séance plénière des magistrats

Afin d'échanger des points de vue sur le déroulement des opérations électorales, les autorités de la Mission ont eu des entretiens à diverses occasions avec les magistrats du TSE, y compris avec son président. Au cours de ces entretiens, la Mission n'a pas seulement tenu informées les autorités électorales des activités menées par l'équipe d'observateurs de l'OEA dans le pays, mais elle a aussi exprimé ses inquiétudes sur le déroulement des divers aspects du processus électoral, en prenant dûment note des observations faites sur ce sujet par les membres de l'organisme électoral supérieur.

Centre d'opérations du processus électoral

Le Centre d'opérations du processus électoral (COPE) est un organisme temporaire du TSE, qui a pour fonction d'établir la documentation électorale, de distribuer le nécessaire et le mobilier électoral, de déterminer les besoins des Commissions électorales départementales et municipales et de contribuer au fonctionnement normal de ces commissions. Chaque fois qu'une élection est convoquée, le Département de l'administration et des services généraux du TSE se transforme temporairement en COPE, et son chef devient, pendant cette période, le Coordonnateur général des opérations.

La Mission a observé de près les activités menées par cet organisme, y compris la dernière phase du processus d'emballage et d'envoi du matériel électoral aux Commissions électorales départementales. À cette fin, l'équipe du COPE, composée de dix-huit employés permanents et de soixante-quinze ouvriers temporaires, a travaillé sans relâche pendant de nombreuses et longues journées. Chacun des bureaux de vote devait recevoir une caisse avec la liste électorale et les bulletins de vote correspondant à la commune dans laquelle se trouvait le bureau, en plus des formulaires pour les procès-verbaux d'ouverture et de dépouillement du scrutin, le contrôle des

voteurs, le contrôle des contestations, l'attestation légale du scrutin et autre matériel électoral. La Mission a pu constater que dans leur immense majorité les bureaux de vote ont bien reçu ces caisses. Les rares bureaux qui n'ont pas reçu le matériel électoral ont été rapidement pourvus par les fonctionnaires préposés à cette tâche.

La Mission a aussi observé la façon dont le mobilier électoral déposé dans les caves du TSE était conservé, organisé et distribué. Ce mobilier comprenait des tables de vote, des chaises et des appuis-livres. Dans cette enceinte, une équipe du COPE s'est chargée de peindre les tables et les pupitres et de préparer les caisses en carton utilisées pour l'emballage du nécessaire électoral et d'y inscrire le numéro pertinent du bureau, le département et la commune.

Le transport du nécessaire et du mobilier électoral a été effectué dans deux camions appartenant au TSE et dans des camions spécialement loués à cette fin. Dans chaque cas, les cargaisons ont été accompagnées par un contrôleur électoral et un fonctionnaire du COPE. Le fait qu'il n'y a pas eu de projets de collaboration avec d'autres entités de l'État pour aider le TSE à assurer le transport de la marchandise a contribué au renforcement de l'indépendance du Tribunal, ce qui, à son tour, a garanti la sécurité de la livraison du matériel en question.

Conformément à ce que la Mission a observé, le personnel du COPE s'est bien acquitté des fonctions dont il était chargé, faisant preuve d'une remarquable capacité d'organisation, d'un niveau élevé de productivité et d'une grande volonté de travail.

Inspection générale

Immédiatement après s'être établie dans le pays, la Mission est entrée en contact avec l'Inspection générale du TSE afin d'assurer le suivi des dénonciations, étant donné qu'il s'agit du service qui est chargé de mener, entre autres, les enquêtes sur les plaintes ou dénonciations que lui présentent les organisations politiques ou les citoyens, ainsi que sur les cas qui, à son avis, pourraient constituer une transgression ou une violation des normes en matière électoral.

Le travail effectué par la Mission avec l'Inspection générale du TSE sera décrit de façon détaillée au chapitre consacré aux dénonciations (voir le Chapitre VII). Nous nous contenterons ici d'indiquer que la Mission a pu constater que ce service s'est parfaitement bien acquitté de sa tâche, malgré le peu de ressources humaines, techniques et logistiques dont il disposait.

Unité de formation, de diffusion et d'éducation civique électoral

La Mission a observé de près le travail accompli pendant le déroulement des opérations électorales par l'Unité de formation, de diffusion et d'éducation civique électoral (UCADE). Celle-ci a, entre autres, préparé une série de programmes de formation électoral à l'intention du personnel du TSE (permanent comme temporaire) et des membres des divers organes électoraux (Commissions électorales départementales et municipales, bureaux de vote, délégations départementales et sous-délégations municipales), ainsi que des délégués des partis politiques. En application du programme de diffusion du TSE, l'UCADE a activement participé à la mise sur pied d'une série de campagnes visant à encourager la population à s'inscrire, à connaître la mécanique du vote et à se rendre aux urnes.

Dans le cadre de ces efforts, l'UCADE a préparé un important paquet de matériels de diffusion, tels que des reproductions de documents sur des thèmes électoraux, des manuels et des affiches. Parmi ces documents, il convient de mentionner la reproduction de la Loi relative aux élections et aux partis politiques; les instructions destinées aux Commissions électorales départementales, aux Commissions électorales municipales et aux bureaux de vote; le manuel pour les délégués des organisations politiques et deux documents d'information sur les caractéristiques du processus électoral.

Les affiches ont encouragé, entre autres, l'inscription, le déplacement aux urnes, le vote des femmes et la connaissance de la mécanique du vote. La Mission a pu constater que ces matériels ont été extrêmement utiles au déroulement des opérations électorales.

Le calendrier des activités accomplies par l'UCADE a englobé la totalité des départements du pays. La Mission a notamment eu l'occasion d'observer certaines journées de formation offertes par ce service aux membres des bureaux de vote, qui se sont déroulées de façon satisfaisante.

Elle a aussi pu constater que le contact permanent de l'UCADE avec les acteurs du processus électoral a permis à cette entité de se faire une idée d'ensemble des opérations et lui a donné les moyens de jouer un rôle de premier plan remarquable.

Bureau de vérification

Le Bureau de vérification du TSE est chargé, en plus du contrôle des dépenses de l'entité, de la vérification générale du processus électoral, y compris de la vérification des résultats électoraux. Étant donné l'importance de ces tâches pour le succès des opérations électorales, la Mission a observé une grande partie des travaux effectués par ce service pendant la phase préélectorale.

Pour la vérification des résultats électoraux, ce service a eu recours à la méthode dite de la "messagerie", concept énoncé et spécifié dans les instructions données aux Commissions électorales municipales. Selon ce procédé, une fois terminé le scrutin, une personne, nommée par chaque Commission électorale municipale, devait se rendre rapidement et en toute sécurité des communes à Ciudad Guatemala, en emportant avec elle, en trois exemplaires, les procès-verbaux de fermeture et de dépouillement du scrutin ainsi que le résumé des résultats des scrutins municipaux. Par ce moyen de contrôle, on cherchait non seulement à obtenir un document de remplacement, mais aussi à procéder à la vérification des résultats d'une manière totalement indépendante des moyens utilisés par le Centre informatique du TSE.

Le Bureau de vérification a été présent, selon les activités d'observation directe de la Mission, sur les lieux où ont été effectués l'emballage, le transport et la réception du matériel électoral comme dans les ateliers dans lesquels les bulletins de vote ont été imprimés.

Conformément à ce que la Mission a constaté, les fonctionnaires du Bureau de vérification du TSE ont fait leur travail d'une façon très judicieuse et professionnelle.

Centre informatique

La Mission, par l'intermédiaire d'un spécialiste en la matière, a évalué le système d'information électoral et le système de transmission des données adoptés par le TSE pour les

élections générales de 1999. L'analyse a comporté, en plus des programmes mis au point à cet effet, les procédures, les points de contrôle, les mécanismes de contrôle, les systèmes de sécurité et les dispositifs pour imprévus adoptés pour garantir l'intégrité du processus, à partir du moment de la fermeture du bureau jusqu'à l'obtention des résultats provisoires.

Le système d'information électorale du TSE se composait de quatre modules indépendants qui répondaient aux besoins de toutes les communes du Guatemala, à l'exception du District central, dont la commission électorale a engagé les services d'une entreprise privée pour le déroulement et le fonctionnement du scrutin. Les modules étaient les suivants 1) enregistrement et vérification des données par les bureaux de vote et consolidation par la Commission électorale municipale; 2) enregistrement et vérification des données consolidées par la Commission électorale municipale; 3) consolidation des données municipales, départementales et nationales et 4) diffusion des résultats partiels et provisoires. Le système d'information électorale du District central, quant à lui, était formé de deux modules: le premier installé dans chacun des centres de vote et ayant pour fonctions l'enregistrement, la vérification et la transmission et le second, dit module central, installé dans le serveur situé dans le centre d'information.

Pour garantir la sécurité des données reçues ou émanant du Centre informatique, deux réseaux de communication ont été mis en place, lesquels n'étaient reliés entre eux que par les commandes de l'administrateur du réseau, qui utilisait pour cela un programme élaboré à cet effet.

Conformément à ce que la Mission a constaté, le processus de transmission des données, à partir de l'envoi du procès-verbal du dépouillement jusqu'à l'obtention des résultats définitifs, a été efficace puisque les objectifs pour lesquels le système a été mis en place ont été réalisés. Les systèmes d'information électorale du TSE comme de la Commission électorale du District central, ont été conçus à l'aide d'instruments jugés conformes aux normes en vigueur sur le marché pour assurer l'intégrité des bases de données, la sécurité de l'information et la souplesse du processus informatique, ce qui a aussi permis l'intégration à des bases de données éloignées.

Cependant, la division des responsabilités entre le TSE et la Commission électorale du District central a causé une certaine fragmentation dans le déroulement des opérations, ce qui a contribué à obscurcir leur vue d'ensemble et à susciter une certaine méfiance parmi les délégués des partis politiques.

Par ailleurs, il faut noter qu'il existe sur le marché des technologies plus avancées et sûres, qui permettraient aux processus de transmission des données et d'obtention des résultats de se dérouler plus rapidement et de façon plus efficace, en éliminant le double emploi des activités et l'adoption de points de contrôle et de dispositifs de sécurité inutiles. L'adoption de ces moyens doit toutefois être soupesée par rapport à la nécessité politique d'offrir une garantie absolue de transparence.

b. Relations avec les groupements politiques

Afin de diffuser ses objectifs et de recueillir les sentiments d'inquiétude des forces politiques guatémaltèques sur le déroulement du processus électoral, la Mission a établi une série de contacts avec des candidats, des représentants légaux, des dirigeants régionaux et locaux ainsi qu'avec des activistes d'organisations politiques.

Elle s'est notamment entretenue avec cinq des onze candidats présidentiels (Alvaro Colom, de l'ANN; Catalina Soberanis, de la FDNG; Danilo Roca, de l'UCN; Francisco Bianchi de l'ARDE et Oscar Berger, du PAN), avec deux représentants d'un sixième candidat (Francisco Reyes López et Luis Mijangos, au nom de Alfonso Portillo, du FRG) et avec divers activistes de différents partis politiques et comités civiques. Pendant ces entretiens, la Mission a écouté les opinions exprimées sur l'organisation de l'élection, la place accordée dans les médias aux diverses forces politiques, l'idée que se font ses interlocuteurs sur les autres groupements politiques et l'éventualité d'un second tour, ainsi que leurs impressions sur le déroulement de la campagne menée à des fins partisans.

Les points de vue sur les propositions du gouvernement ont été des plus variés du point de vue politique et économique. Les secteurs que les organisations politiques cherchaient à influencer le plus ont été ceux des femmes et des jeunes. À l'exception des candidats présidentiels du PAN et du FRG, les candidats interrogés se sont plaints de ne pas faire l'objet d'un traitement équitable de la part des moyens de communication. Toutes les personnalités interrogées ont manifesté leur confiance dans le travail du TSE concernant les questions d'organisation du processus électoral, exprimant le plein appui de leurs forces politiques respectives à la tâche de cet organisme. Par ailleurs, elles se sont toutes déclarées préoccupées par le niveau élevé des taux d'abstention électorale enregistrés lors d'élections passées et par les facteurs de violence qui pourraient perturber le déroulement des opérations électorales. En ce qui concerne l'abstentionnisme, les personnes interrogées se sont accordées à penser qu'il s'agissait manifestement d'un ennemi du processus démocratique, signalant que les difficultés d'ordre légal auxquelles doivent faire face les citoyens pour s'inscrire et voter étaient l'une des causes qui empêchent les électeurs à se rendre aux urnes en plus grand nombre. Elles ont toutes plaidé en faveur d'une réforme de la Loi relative aux élections et aux partis politiques.

Outre les entretiens qu'elle a eus avec les candidats et les responsables nationaux de très haut niveau, la Mission est restée en contact permanent avec divers dirigeants et activistes politiques aux plans local et régional et avec la population en général. La plupart des dénonciations reçues par la Mission ont émanées de ces derniers.

TABLEAU 1

Partis politiques Participant à la bataille électorale	
Partis ayant leurs propres candidats présidentiels	
Alliance démocratique	AD
Action de réconciliation démocratique.....	ARDE
Alliance de réconciliation nationale	ARENA
Front démocratique nouveau du Guatemala.....	FDNG
Front républicain guatémaltèque	FRG
Mouvement de libération nationale	MLN
Parti de l'avancée nationale.....	PAN
Parti libérateur progressiste	PLP
Union du centre national	UCN
Partis sans candidats présidentiels	
Démocratie chrétienne guatémaltèque.....	DCG
Parti travailliste guatémaltèque	PLG
Unité nationaliste.....	UN
Coalition de partis	
Coalition nouvelle Nation.....	ANN
.....(Développement intégré authentique - DIA	
.....et Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque - URNG)	
Coalition UD-LOV	UD-LOV
.....(Union démocratique - UD et l'Organisation des verts-LOV)	

TABLEAU 2

Comités électoraux (par département)	
Départements	Comités
Guatemala	16
Alta Verapaz	2
Baja Verapaz	4
Chimaltenango	16
Chiquimula	2
El Progreso	4
Quiché	8
Escuintla	7
Huehuetenango	11
Izabal	1
Jalapa	1
Jutiapa	4
Petén	12
Quetzaltenango	23
Retalhuleu	3
Sacatepéquez	13
San Marcos	17
Santa Rosa	10
Sololá	10
Suchitepéquez	5
Totonicapán	3
Zacapa	4

Les comités civiques électoraux

Les comités civiques électoraux sont des organisations politiques de caractère temporaire, qui ont pour fonction de représenter des courants d'opinion publique au niveau local. Ils comprennent un minimum de 1.000 membres, sachant lire et écrire, dans le District métropolitain, de 500 membres dans les chefs-lieux de département et de 100 membres dans les communes^{5/} et les candidats peuvent postuler des charges d'élection populaire pour faire partie des conseils municipaux. Leur durée de vie légale est limitée à la période qui s'écoule entre la date à laquelle la personnalité juridique leur est accordée et la déclaration d'élection aux charges auxquelles les candidats ont postulé.

Selon l'information communiquée à la Mission par le Département des Organisations politiques du Registre des citoyens du TSE, à la date d'expiration du délai fixé pour la présentation des documents nécessaires à la constitution des comités civiques autorisés à participer aux élections

5 Dans le cas des communes, seulement 50 pour cent des membres doivent savoir lire et écrire.

du 7 novembre 1999, ce service avait reçu 176 dossiers, dont un seul n'avait pas satisfait aux conditions requises à cet effet (voir le Tableau 2). Les dossiers provenaient de communes situées dans tous les départements du pays, ce qui indique que de nombreux citoyens s'intéressent à la conduite des affaires publiques au niveau local.

La Mission a maintenu des contacts avec les représentants de plusieurs de ces comités dans les différents départements du pays, prenant note de leurs préoccupations quant aux conditions de participation de ces organisations au processus électoral.

c. Observation de la campagne menée à des fins partisans

La Mission d'observation des élections a assisté à 23 initiatives publiques consistant de meetings, de manifestations, de rassemblements et de défilés, organisés par les différentes forces politiques dans diverses régions du pays (sept dans le District central, trois dans le département de Guatemala, trois à Zacapa, trois à Retalhuleu, trois à Jutiapa, deux à Huehuetenango, une à Alta Verapaz et une à Suchitepéquez).

Les activités observées se sont déroulées sans aucun incident et les participants se sont, en règle générale, comportés avec enthousiasme et respect. D'une façon générale, les événements observés ont été précédés d'une bonne organisation, ce qui s'est manifesté par l'éclairage des lieux dans lesquels ils se sont tenus, la ponctualité avec laquelle ils ont commencé, l'ordre des interventions, la rapidité des événements et l'abondance de maillots, de bannières, de pancartes et d'autres expressions de soutien au parti pertinent.

d. Autres activités de la Mission

Dans le cadre de leurs activités, et dans le but de diffuser la nature et les objectifs de l'observation internationale, les membres de la Mission ont participé à des séminaires, des débats et des conférences. Il convient en particulier de noter la participation du chef adjoint de la Mission à un séminaire organisé par l'Organisme indigène pour la planification du développement avec l'appui de l'École des sciences de la communication de l'Université de San Carlos, de l'Université de la Paz, d'*Acción Ciudadana* et d'autres organismes, dans le cadre des activités du Premier diplômé en interculturelisme dont le promoteur est l'organisme indigène en question. Le chef adjoint de la Mission a offert aussi une série de conférences sur les objectifs et activités de la Mission de l'OEA au siège de *International IDEA*, de la Mission d'observation du Gouvernement des États-Unis et de la Mission d'observation de l'Union européenne.

La Mission a également pris des contacts avec des représentants de divers secteurs de la société guatémaltèque, tels que des représentants de la communauté maya.

IV. Les élections du 7 novembre 1999

L'observation des élections générales du 7 novembre a eu pour objectif de vérifier l'application des normes et procédures relatives aux processus d'installation et d'ouverture des bureaux, de vote, de dépouillement du scrutin et de transmission, de réception et de traitement des données. À cet égard, le jour des élections les membres de la Mission ont observé l'organisation de la logistique du vote de la part des autorités électorales comme l'application des normes qui garantissent la liberté d'expression et de mouvement. En particulier, les observateurs se sont assurés que les votants avaient librement accès aux lieux de vote, qu'aucun cas d'intimidation n'était enregistré et que les locaux étaient aménagés de manière à garantir le secret du vote.

Pour la vérification du déroulement des élections, les membres de la Mission se sont rendus dans 3273 bureaux de vote situés dans 238 communes, ce qui représente 43 pour cent du total des bureaux installés dans le pays et 72 pour cent du total des communes, respectivement. Sur les 22 départements qui constituent le Guatemala, la Mission en a couvert 21.

En vue de vérifier la transparence des processus de transmission et de traitement des données, la Mission a assisté aux opérations de dépouillement du scrutin et de transmission des données dans 80 bureaux techniquement sélectionnés au moyen d'un sondage statistique représentatif des caractéristiques générales de l'électorat guatémaltèque et elle a effectué ensuite, sur la base des résultats obtenus dans ces 80 bureaux, un comptage rapide (voir le Chapitre VIII).

De plus, une experte en systèmes électoraux de la Mission a été détachée à titre permanent au Centre informatique du TSE, afin de vérifier le fonctionnement du système établi par le TSE pour le calcul des suffrages obtenus.

a. Logistique de la Mission

Pour couvrir le jour des élections, la Mission a préparé une série de routes d'observation, que les observateurs ont parcourues les jours précédant les élections pour connaître d'avance l'emplacement des centres de vote, les distances qui les séparent, l'état des chemins et des communications entre ces centres et les sous-sièges régionaux et le siège central de la Mission.

b. Déroulement des élections

Conformément à ce que les observateurs de la Mission ont constaté, les élections générales du 7 novembre se sont déroulées normalement, dans une atmosphère de tranquillité et de liberté. Les votants ont exercé leur droit de vote sans qu'aucun cas d'intimidation ou de contrainte n'ait été enregistré. Les procédures électorales établies pour les diverses phases du jour des élections ont été parfaitement suivies, sous la surveillance ininterrompue des délégués des partis politiques. Les problèmes ou incidents détectés pendant le déroulement de la journée ont été mineurs et liés dans l'ensemble au matériel de propagande électorale placé près des centres de vote.

Installation et ouverture des bureaux de vote

Selon les constatations faites par les observateurs de la Mission, les processus d'installation des bureaux et d'ouverture du scrutin ont eu lieu entre les heures prévues et de manière organisée, avec l'assistance permanente des représentants du TSE. Les cas d'absence de membres de bureau n'ont pas gêné, dans la très grande majorité des cas, le déroulement normal du vote.

En ce qui concerne le matériel électoral, les bureaux disposaient, dans la grande majorité des cas, du mobilier (tables, pupitres, chaises) comme du nécessaire électoral (bulletins, liste, procès-verbaux, etc.) permettant d'assurer le déroulement normal du scrutin.

Vote

Le vote a eu lieu normalement dans la quasi-totalité du territoire national. La population s'est rendue aux urnes, dans certains cas en grand nombre, dans un climat de paix, de liberté et de tranquillité totales, faisant ainsi du jour des élections une véritable célébration civique. La Mission n'a constaté aucun cas d'intimidation à l'encontre des votants ni la présence d'inconvénients ou d'incidents qui auraient gêné les électeurs ou les auraient empêchés d'exprimer leur suffrage dans des conditions normales. L'aménagement de l'espace dans les centres de vote a été, d'une manière générale, adéquat et, bien que dans plusieurs cas la Mission ait observé des agglomérations dues au manque de place, en aucun cas cela n'a compromis le respect absolu du principe du secret du vote. Dans aucun cas, ils n'ont détecté la présence d'activité partisane à proximité des lieux de vote et les forces de sécurité ont bien joué leur rôle consistant à garantir la tranquillité de la population.

Dans la totalité des cas observés, les membres de bureau ont fait preuve d'un comportement exemplaire, accomplissant leur tâche avec un énorme sens des responsabilités et un remarquable esprit civique.

Clôture des urnes, dépouillement du scrutin et vérification des bulletins de vote

Les processus de clôture des urnes et de dépouillement du scrutin se sont déroulés dans la même atmosphère de tranquillité générale qui a régné pendant le vote. Comme les opérations d'installation, d'ouverture et de vote, le scrutin s'est déroulé, dans la grande majorité des cas, sous une surveillance adéquate de la part des délégués des partis politiques. Les conditions de sécurité ont été également appropriées. Des membres de la Police nationale civile (PNC) étaient présents dans toutes les localités observées, ce qui a contribué à garantir les conditions minimums nécessaires au libre exercice du suffrage.

Cependant, cette atmosphère de normalité a commencé à se dégrader dans quelques communes dès que les résultats électoraux correspondant à l'élection des maires ont commencé à être connus. Entre autres cas isolés de violence, la Mission a eu connaissance de la perpétration d'actes de vandalisme dans certaines communes, telles que celles de Santa Lucía Cotzumalguapa, dans le département de Escuintla, et de Chuarrancho, dans le département de Guatemala, où le matériel électoral a été détruit (voir le Chapitre V).

Transmission, réception et traitement des données

Selon les constatations de la Mission, les opérations de transmission, de réception et de traitement des données ont été effectuées normalement, conformément aux normes techniques et de sécurité appropriées. Les résultats obtenus moyennant le comptage rapide ont permis à la Mission d'attester que le calcul et l'addition des résultats partiels ont reflété la volonté populaire exprimée dans chacun des bureaux de vote qui fonctionnaient dans le pays.

Cependant, la décision des autorités électorales de retarder la communication des résultats partiels a suscité de l'inquiétude et un malaise parmi les délégués des partis politiques, ce qui a contribué à la dégradation du climat qui régnait dans le Centre informatique.

c. Dénonciations reçues

Le jour des élections, la Mission n'a pas eu connaissance de dénonciations qui pourraient affecter ou gêner le déroulement normal du vote. La dénonciation la plus importante reçue par la Mission a porté sur une présumée paralysie délibérée de services de transport public dans le District métropolitain de Guatemala en vue d'empêcher des secteurs précis de la population de se rendre aux urnes. La dénonciation susmentionnée, présentée par le délégué national du FRG, Francisco Reyes López, a été communiquée aux autorités électorales pertinentes conformément aux dispositions de l'Accord des procédures, signé entre le TSE et la Mission. Le fonctionnaire de la Mission chargé du suivi des dénonciations a continué d'observer l'examen dont a fait l'objet cette dénonciation au sein de l'Inspection générale du TSE (voir le Chapitre VII).

d. Conclusions

En se fondant sur l'observation des élections du 7 novembre, la Mission a conclu que celles-ci ont été libres, honnêtes et transparentes. Dans un communiqué publié dès le matin, le lendemain des élections, la Mission a signalé que ce succès était dû, dans une large mesure, à la bonne organisation des élections de la part des autorités, fonctionnaires et techniciens du TSE, lesquels ont fait constamment preuve d'un haut niveau de professionnalisme et de dévouement.

V. Période entre les deux tours de scrutin

Le dénombrement des voix exprimées le 7 novembre 1999 a donné comme vainqueur de la bataille électorale, aux élections à la présidence et à la vice-présidence de la nation, les candidats du Front républicain guatémaltèque (FRG). Ceux-ci n'ont pas atteint la majorité absolue exigée par le deuxième alinéa de l'article 184 de la Constitution nationale, raison pour laquelle le TSE a dû convoquer un second tour de scrutin. Le second tour a été convoqué pour le 26 décembre 1999.

En vue d'observer la situation au cours de la période qui s'est écoulée entre les deux tours, la Mission est demeurée au Guatemala. Elle a observé, entre autres, l'examen des moyens de recours présentés devant le TSE et les décisions prises à leur sujet, les incidents d'ordre public occasionnés par la non-acceptation des résultats électoraux dans certaines communes, la préparation de l'élection, l'évaluation du premier tour, l'examen des dénonciations électorales et les caractéristiques et le ton de la campagne menée à des fins de propagande.

a. Incidents

Une fois terminé le vote et commencé le comptage et le dépouillement du scrutin, la Mission a eu connaissance d'une série d'incidents d'ordre public directement en rapport avec l'élection. Ces incidents se sont produits dans 32 localités de 17 départements du pays (voir le Tableau 3).

TABLEAU 3

Incidents intervenus Dans la phase post-électorale (par commune)	
Communes	Départements
Chuarrancho et Santa Catarina Pinula	Guatemala
Santa Lucía Milpas Altas et Magdalena Milpas Altas	Sacatepéquez
Parramos, San Martín Jilotepeque et Acatenango	Chimaltenango
San Agustín Acasaguastlán	El Progreso
Santa Lucia Cotzumalguapa et Iztapa	Escuintla
Chiquimulilla, Barberena et Ixhutatán	Santa Rosa
San Lucas Tolimán et San Antonio Palopo	Sololá
Momostenango	Totonicapán
Quetzaltenango	Quetzaltenango
San José El Idolo et San Antonio Suchitepequez	Suchitepequez
San Lorenzo, Nuevo Progreso, Concepción Tutuapa et Sibinal	San Marcos
San Rafael Petzal, San Mateo Ixtatán et Santiago Chimaltenango	Huehuetenango
San Pedro Jocopilas	Quiché
Purhulá	Baja Verapaz
Gualán	Zacapa
Quezada et Zapotitlán	Jutiapa
San Luis Jilotepeque	Jalapa

Les incidents ont été dus, dans leur quasi-totalité, au refus de quelques secteurs d'accepter les résultats des élections municipales, en particulier dans les cas de réélection de maires. Ils ont été suscités par des candidats, des délégués des partis politiques, des activistes politiques et/ou des citoyens particuliers. Dans d'autres occasions, ils ont eu pour origine des proclamations non officielles de résultats électoraux (spécialement de la part de certains délégués de parti), des affrontements entre délégués (appartenant en général aux deux partis majoritaires) ou la célébration anticipée de résultats électoraux.

Ces incidents ont entraîné l'agression physique de certains représentants du TSE, tels que des délégués, des délégués adjoints, des membres des commissions électorales et des inspecteurs municipaux et départementaux, dont quelques-uns ont été en danger de mort, comme ce fut le cas de l'inspecteur de la commune de San José de El Ídolo, dans le département de Suchitepéquez, pour ne mentionner qu'un seul exemple. Du fait de ces incidents, des fonctionnaires ont dû partir s'installer dans d'autres communes, seuls ou avec leur famille. Bon nombre d'édifices publics et de propriétés particulières ont été la cible des protestataires.

L'Inspection générale du TSE, selon ce qu'a pu constater la Mission, a joué un rôle remarquable pendant le déroulement de ces incidents. Bien qu'ils aient été malmenés et menacés et leur intégrité physique ait été en danger, certains des inspecteurs de cet organisme ont été des artisans de concertations et dans la majorité des cas ils ont pu sauver des caisses contenant du matériel électoral et des procès-verbaux du scrutin, qui ont dans de nombreux cas appuyé légalement la validation des résultats à laquelle a procédé par la suite le TSE réuni en séance plénière; c'est ce qui s'est produit dans les communes de Chuarrancho, dans le département de Guatemala, et de Iztapa et Santa Lucía Cotzumalguapa, dans le département de Escuintla.

Après ces faits, l'Inspection générale a ouvert des enquêtes sur la responsabilité des intéressés et dans de nombreux cas celles-ci ont abouti à la conclusion que, étant donné le caractère général de la loi sur la définition et la qualification du délit électoral, cet organisme n'était pas compétent pour agir, puisque la quasi-totalité des comportements décrits était prévue dans la loi ordinaire.

La Mission a soigneusement observé le déroulement des faits sur les lieux où ils se sont produits comme au sein de l'Inspection générale du TSE, où a été assuré un suivi permanent des mesures prises par les autorités électorales pour résoudre ces problèmes. Dans certains cas, la Mission a mené des activités de médiation entre les parties au conflit, comme elle l'a fait à San Lucas Tolimán, dans le département de Sololá. En vue de décourager l'éventuelle perpétration d'actes de violence, la Mission est restée présente dans cette commune, elle a dialogué avec les autorités municipales et les représentants d'organisations civiles sur place et a établi des contacts avec des dirigeants des partis au niveau national, afin de leur faire-part des préoccupations de la Mission au sujet des événements observés.

Consciente de la gravité des faits et du danger que la propagation de ces incidents pouvait représenter pour le processus démocratique, la Mission s'est déclarée publiquement préoccupée par l'explosion de violence dans les communes susmentionnées, exhortant les meneurs et dirigeants politiques à exercer leur influence sur les secteurs en proie au désordre pour maintenir le calme.

b. Cas de Quetzaltenango

La commune de Quetzaltenango se trouve au nord-est du pays dans une région qui, dans le cadre des confrontations existant avant la signature des accords de paix, a été le théâtre de la lutte armée et de l'action paramilitaire. La capitale de la région, Quetzaltenango, est considérée comme la deuxième ville du Guatemala par son importance, après Ciudad Guatemala et sa population est en majorité autochtone.

Aux élections du 7 novembre, le candidat du Comité civique Xel-Jú, avec prédominance d'éléments autochtones, a remporté pour la deuxième fois la mairie municipale. Mais, le délégué municipal du FRG à Quetzaltenango a demandé l'annulation des élections alléguant que Xel-Ju s'était livré à des actes qui altéraient le résultat de l'élection et avait usé de contraintes, de violence et de menaces contre les membres de la Commission électorale départementale. Celle-ci, selon le procès-verbal en date du 11 novembre 1999, a consenti à la demande du FRG, annulant les élections et attestant les faits devant le Registre des citoyens, afin de déclarer l'annulation de la personne juridique du comité civique susmentionné, ce qui empêcherait ce comité de participer à une éventuelle réélection.

La Mission a eu connaissance de la décision d'invalider l'élection prise par la Commission électorale départementale, ainsi que de la demande d'annulation du comité, par un appel téléphonique de la part du candidat touché par cette décision. Celui-ci a en outre prévenu la Mission que son groupement prévoyait de déposer un recours en annulation. Étant donné l'importance des faits, la Mission a détaché un groupe d'observateurs pour assurer un suivi permanent de l'affaire.

Le TSE, conformément aux pouvoirs que lui confère la loi électorale, a été saisi du recours en annulation introduit par le représentant légal du Comité civique Xel-Jú, et l'a rejeté aux termes de sa décision 579-99 du 22 novembre 1999 parce qu'il avait été présenté intempestivement. Devant cet état de choses, le Comité civique Xel-Jú a présenté un recours en révision. Le TSE, par sa décision 622-99 du 29 novembre 1999, a alors déclaré la validité des élections municipales de Quetzaltenango, considérant que non seulement la déclaration de nullité sollicitée par le délégué manquait de légitimité, mais aussi que sa présentation était prématurée et irrecevable.

La Mission a suivi de près le déroulement des événements, tenant des entretiens avec certains des principaux acteurs du conflit, dont la présidente de la Commission électorale départementale de Quetzaltenango et le candidat du Comité civique Xel-Jú. La Mission a en outre observé l'examen par l'organisme électoral des recours présentés par le comité civique, en analysant les décisions adoptées et en maintenant des contacts permanents avec les autorités chargées de cette tâche.

Dans un communiqué de presse publié au lendemain de la dernière décision prise par le TSE, la Mission a considéré que le Tribunal avait agi conformément au droit, ce qui contribuait à renforcer les opérations électorales et la validité des institutions et de la démocratie dans le pays. Par ailleurs, elle a fait observer l'esprit civique remarquable dont ont fait preuve les parties au conflit, qui se sont tenues à tout moment à la procédure juridique légalement établie, attendant et appliquant la décision du Tribunal suprême électoral avec sérénité et maturité.

Il convient de noter que le 8 décembre 1999, un peu plus d'une semaine après avoir pris connaissance de la décision du TSE déclarant la validité des élections municipales à Quetzaltenango, le Comité civique électoral de la commune de Quetzalteco a présenté un recours en amparo devant la

Cour suprême de justice, faisant valoir que le Tribunal électoral avait outrepassé les pouvoirs que lui confère la loi, au préjudice de la sécurité et de la garantie des procédures, en attendant au respect de la légalité et en se rendant coupable d'abus de procédure, du fait qu'il avait connu d'une matière qui n'était pas sujette à recours en révision. Par écrit, le Comité civique indique que le TSE a mené un examen approfondi de la question en faisant une révision complète de tout ce qui s'était passé, sans que cela puisse produire un recours en appel.^{6/}

c. Évaluation des opérations électorales

Deux semaines après les élections du 7 novembre, l'UCADE a organisé une évaluation exhaustive du déroulement des élections afin de recenser les problèmes rencontrés pendant le premier tour de scrutin et d'analyser d'éventuelles solutions et recommandations. Cette évaluation a consisté d'une série d'ateliers de groupes et de séances plénières avec les inspecteurs municipaux et départementaux de l'Inspection générale du TSE et avec les délégués départementaux du Registre des citoyens. Elle a essentiellement porté sur deux grands thèmes: 1) cas concrets de problèmes et de solutions possibles; 2) recommandations visant à améliorer le processus électoral. Au cours de ces activités, il est apparu nécessaire de transmettre les conclusions de l'évaluation aux sous-délégués municipaux, et, pour cette raison, les participants ont été chargés d'organiser des activités analogues dans les départements de leur compétence.

La Mission a soigneusement observé les séances d'évaluation avec les délégués départementaux, constatant qu'elles ont été extrêmement utiles pour remédier aux déficiences décelées pendant le premier tour de scrutin. Le bref intervalle de temps qui s'est écoulé entre l'élection et l'évaluation, la bonne organisation dont a fait preuve l'UCADE, la méthode d'analyse utilisée et l'expérience et les qualités de dirigeant des organisateurs ont contribué à en garantir le succès.

Conformément aux constatations faites par la Mission sur le terrain, les personnes ayant assisté à l'évaluation effectuée dans la Ville de Guatemala l'ont reproduite dans divers départements. Cette pratique a contribué à la bonne organisation du deuxième tour de scrutin et à l'absence presque totale de problèmes d'ordre technique et logistique.

d. Impression des bulletins et emballage du matériel

Pendant la période qui s'est écoulée entre les deux élections la Mission a observé l'impression des bulletins de vote à utiliser au second tour. Le Bureau de vérification et l'Inspection générale du TSE ont prévu une rotation spéciale de leur personnel pour observer le travail accompli à l'imprimerie pendant toute la durée d'impression des bulletins, soit six jours. Conformément aux dispositions prises par les autorités électorales, deux fonctionnaires du Bureau de vérification et deux auxiliaires de l'Inspection sont restés en permanence sur les lieux en vue de contrôler et de surveiller tout le processus d'impression, à partir de la livraison du papier jusqu'à l'emballage et au transport des bulletins au COPE. Les fonctionnaires susmentionnés ont, entre autres, vérifié la qualité de l'impression et des couleurs, la quantité de papier utilisé et de papier excédentaire, le nombre des bulletins imprimés, leur excédent et la destruction des bulletins en surnombre. Les vérificateurs étaient aussi chargés de s'occuper des plaques, usées ou non, et de les détruire à la fin du tirage.

6 Au moment de la présentation de ce rapport, l'examen du recours en question se poursuit à la Cour suprême de justice.

La Mission a observé en outre l'expédition du matériel électoral à partir des installations du COPE jusqu'aux commissions électorales départementales, constatant que, comme ce fut le cas lors du premier tour de scrutin, les fonctionnaires qui en étaient chargés ont fait leur travail de façon efficace. L'expérience acquise au premier tour a nettement facilité la tâche.

e. Centre informatique

Comme elle l'avait fait au premier tour de scrutin, la Mission a détaché à titre permanent un observateur technique au Centre informatique du TSE afin d'observer les activités menées dans le Département de traitement des données pour le calcul des résultats électoraux. Le spécialiste de la Mission a analysé les composantes du réseau du Centre informatique, la base de données contenant la liste électorale, la méthodologie utilisée pour recevoir l'information électorale et le logiciel utilisé (logiciel pour les procès-verbaux et logiciel pour les résultats). La structure, la méthodologie et le logiciel utilisé au Centre informatique ont été les mêmes que ceux qui avaient été employés au premier tour.

Le 23 décembre, la Mission a observé une opération d'enregistrement de résultats dans le système au moyen de données expérimentales et le 26 décembre elle était présente lorsque toutes les variables de la base de données ont été mises à zéro. Les deux essais ont été satisfaisants.

Étant donné les préoccupations suscitées par le retard intervenu dans la communication des résultats électoraux pendant le premier tour de scrutin (voir le Chapitre IV) et compte tenu du fait que les activités du TSE pouvaient s'en ressentir durant le processus électoral, la Mission a fait part de cette inquiétude au chef du Centre informatique. Le fonctionnaire a indiqué que ce retard a été dû, entre autres, à la prolongation du vote attribuable à des circonstances telles que l'affluence des électeurs aux centres de vote peu avant l'heure de clôture des urnes, le temps nécessaire pour compter les votes correspondant à cinq élections et la confusion causée par la ressemblance des couleurs utilisées pour différencier certains bulletins par rapport à d'autres. Les programmes des systèmes en place pour le dépouillement, a ajouté le fonctionnaire, ont aussi été sous-utilisés puisqu'ils ont servi en priorité pour la vérification du comptage manuel. De plus, les membres de nombreuses commissions électorales municipales n'ont pas utilisé le système de relais électronique pour transmettre les résultats, préférant transporter eux-mêmes ces données au chef-lieu du département le lendemain, en alléguant des raisons de sécurité. Malgré cela, le fonctionnaire a indiqué que les lacunes qui avaient été détectées étaient en train d'être comblées, et que pour cette raison il était improbable que des retards interviennent au second tour dans la communication des résultats.

f. Relations avec les acteurs du processus électoral

Afin de recueillir les impressions des acteurs du processus électoral sur le déroulement de la phase inter-électorale, sur les incidents susmentionnés intervenus dans les communes et le second tour de scrutin, la Mission est restée en contact pendant cette période avec des candidats, de représentants de partis politiques, des membres d'ONG et des citoyens en général, ainsi qu'avec des personnalités du pays, comme la titulaire du Prix Nobel de la Paix guatémaltèque, Rigoberta Menchú Tum. Les observateurs de la Mission ont, entre autres, assisté à la conférence de presse que celle-ci a donnée et dans laquelle elle a fait part de ses inquiétudes quant au climat de violence qui est apparu après que les résultats des élections du 7 novembre ont été connus. Elle a reconnu à cette occasion le comportement mesuré et serein du TSE, demandant à la communauté internationale d'appuyer sans réserve le travail de cet organisme.

VI. Le second tour de scrutin

Pour l'observation du second tour de scrutin, les observateurs de la Mission se sont rendus dans autant de communes et de départements qu'ils l'avaient fait pour le premier tour, en empruntant les mêmes routes d'observation tracées pendant leurs activités de surveillance. En vue d'optimiser le rôle dissuasif de l'observation, ils se sont proposés d'englober dans les routes susmentionnées la totalité des communes considérées comme des lieux potentiels de conflit pendant les élections précédentes.

Comme pour le premier tour, la Mission a utilisé les 80 bureaux appartenant à un échantillon statistique représentatif des tendances générales de l'électorat guatémaltèque pour vérifier la transparence des opérations de transmission, de réception et de traitement des données au niveau du Centre informatique. Dans ce cas également, les observateurs ont assisté aux opérations de comptage et de dépouillement du scrutin dans les bureaux sélectionnés à cet effet, et de là ils ont envoyé les résultats au Centre d'opérations de la Mission. Afin de compléter la vérification de la transparence de ces opérations, la Mission a détaché de nouveau au Centre informatique un informaticien, qui a observé le fonctionnement du système installé dans cette enceinte pour le calcul des résultats.

a. Déroulement des élections

Conformément à ce que la Mission a constaté, le second tour de scrutin s'est déroulé dans une atmosphère de tranquillité et de normalité comparable à celle du premier tour. Les citoyens se sont rendus aux urnes dans un calme complet et bien que le nombre des électeurs ait été nettement moins élevé que celui qui avait été enregistré au premier tour, ils ont voté sans la moindre restriction ou gêne.

Les procédures électorales établies pour l'occasion ont été également respectées et les fonctionnaires et techniciens du TSE se sont acquittés de leur tâche avec rapidité et efficacité. La plupart des faiblesses observées au premier tour de scrutin ont été corrigées au second tour grâce, notamment, au travail d'évaluation réalisé dans le cadre de l'UCADE (voir le Chapitre III). Nous citerons, à titre d'exemple, la commission électorale départementale de Escuintla, qui, prévoyant le renouvellement éventuel des incidents causés par l'agglomération de votants, a décidé de changer le lieu de certains centres de vote. La commission électorale du District central, de son côté, a décidé de diviser en deux l'une des commissions de sa juridiction pour des raisons comparables.

Les forces de sécurité ont fait leur travail normalement dans les normes établies par les lois électorales. Dans tous les bureaux de vote observés, la Mission a constaté une atmosphère cordiale et un esprit de collaboration, entre les délégués des partis politiques eux-mêmes et entre ceux-ci et les membres de bureau. À l'instar de ce qui s'était produit au premier tour, ces derniers n'ont cessé de faire preuve d'un comportement exemplaire, s'acquittant de leur tâche avec un très grand sens des responsabilités, de façon compétente et dévouée.

Ouverture, vote et dépouillement du scrutin

En ce qui concerne les opérations d'installation et d'ouverture, la Mission a constaté que les bureaux observés se sont tous conformés aux dispositions des lois électorales. La grande majorité d'entre eux ont ouvert à l'heure fixée et tous leurs membres étaient présents.

Le vote, quant à lui, s'est déroulé dans la normalité absolue, sans aucun fait ni aucune dénonciation importante. Bien que dans certains bureaux on ait relevé des demandes de recours en justice pour des raisons mineures (telles que la présence de mentions écrites au crayon dans les isolements en faveur de certains des candidats des forces politiques participant à la bataille électorale), celles-ci n'ont pas eu de suite.

Enfin, pour ce qui est des opérations de clôture des urnes et de dépouillement du scrutin, la Mission a constaté qu'elles ont eu lieu dans les normes prévues par les autorités électorales, sans aucun incident. Étant donné l'expérience déjà acquise et le fait qu'il ne s'agissait cette fois que d'une seule élection, l'opération de dépouillement a été sensiblement plus rapide qu'au premier tour.

Centre informatique

En ce qui concerne le processus informatique relatif à la réception et au traitement des données, il s'est déroulé absolument normalement. À minuit le jour des élections, les données correspondant à 98,4 pour cent des votes déposés et à 95,6 pour cent des 330 communes du Guatemala étaient enregistrées dans la base principale de données du Centre informatique.

b. Conclusions

En règle générale, le processus électoral du 26 décembre peut être considéré comme exemplaire. Dans son communiqué sur le déroulement des élections, la Mission a félicité les autorités, techniciens et fonctionnaires du TSE pour le travail accompli, ainsi que les membres de bureaux, et a mis en relief l'esprit civique remarquable qui a marqué la journée.

VII. Les dénonciations électorales

Les faits dénoncés pendant les élections de 1999 ont porté, dans leur immense majorité, sur des comportements qui en général n'ont pas été de nature à être soumis à la justice ordinaire. La quasi-totalité des dénonciations présentées devant les autorités électorales ont appartenu à la catégorie des erreurs, et en tant que telles elles sont passées par les fonctionnaires de l'Inspection générale du TSE, qui leur ont apporté une solution satisfaisante dans le cadre de diverses activités de médiation.

Le fait que la plupart des dénonciateurs étaient des membres ou des sympathisants d'organisations politiques et que les dénonciations visaient des membres ou des sympathisants d'autres organisations politiques, sans que de nombreuses preuves soient apportées, indique que pour l'essentiel ils ont agi sous l'impulsion des passions inhérentes à l'intensité de la campagne menée à des fins partisans. Cette situation est corroborée par le fait que, à l'issue de la campagne, les dénonciateurs se sont désintéressés de l'attention accordée à leurs dénonciations et de leur aboutissement. La plupart des dénonciations de ce type tiennent au fait que du matériel de propagande électorale avait été placé là où il était interdit par les normes réglementaires de la publicité politique.

À ces dénonciations sont venues s'ajouter les dénonciations contre des citoyens particuliers, des organisations politiques, des fonctionnaires du TSE, des maires et contre le Président de la République et/ou le parti au pouvoir. Au total, 108 dénonciations ont été présentées pendant le processus électoral.

Les dénonciations contre l'activité des maires ont porté, pour l'essentiel, sur l'expédition présumée de cartes d'identité à des ressortissants guatémaltèques qui ne résidaient pas dans leurs communes, ou à des étrangers venant de pays frontaliers et à l'attribution présumée d'un domicile à des fins électorales à des citoyens qui n'appartenaient pas à la commune. Quant aux dénonciations qui ont impliqué des membres du TSE, elles ont été dirigées en règle générale contre des délégués et sous-délégués du Registre des citoyens qui sont présumés avoir omis des citoyens de la liste électorale, ou les avoir instigué à voter.

Les dénonciations les plus importantes ont été dirigées contre le Président de la République et/ou le parti au pouvoir pour l'utilisation présumée de biens appartenant à l'État à des fins électorales, l'utilisation des couleurs du parti au pouvoir dans les travaux publics, et la présence d'une propagande officielle à des fins électorales.

La dénonciation la plus notoire le jour des élections du 7 novembre a été présentée par le front républicain guatémaltèque (FRG) en raison d'une paralysie présumée des services de transports publics urbains dans le District métropolitain de Guatemala, qui aurait eu pour objectif d'empêcher des secteurs déterminés de la population de se rendre aux urnes. (voir le Chapitre IV).

a. Examen des dénonciations

Les enquêtes relatives aux faits dénoncés devant l'Inspection générale du TSE par des particuliers ou des organisations politiques, ou à des faits assumés par celle-ci d'office ne suivent pas un cours légalement préétabli. En règle générale, l'Inspection se conforme aux pratiques habituelles consistant à recevoir la dénonciation, à ouvrir l'affaire et à désigner un responsable chargé de l'enquête pertinente (qui est en général un auxiliaire de l'Inspection, auquel est assignée une zone

géographique déterminée). Le fonctionnaire désigné pour l'enquête est en général mandaté sur les lieux où se sont produits les faits, il cherche le dénonciateur et la personne dénoncée afin d'obtenir de plus amples renseignements, s'entretient avec les témoins, s'il en existe, ou s'enquiert pour savoir s'il y en a eu sans qu'ils se soient présentés, recueille des preuves supplémentaires et note ce qui s'est passé dans un rapport qui est soumis ultérieurement à l'Inspecteur général, qui, à son tour, le communique au Tribunal réuni en séance plénière pour que celui-ci décide de la suite à donner à l'affaire. La plénière peut décider de classer le dossier aux archives, d'élargir l'enquête ou de remettre l'affaire à la justice ordinaire, auquel cas elle est renvoyée à l'Inspection avec la décision pertinente.

Pendant le déroulement du processus électoral, l'Inspection générale a décidé, dans la plupart des cas, d'envoyer des fonctionnaires sur les lieux où s'étaient produits les faits. Malgré l'insuffisance des moyens techniques et logistiques dont ils disposaient, ceux-ci se sont parfaitement bien acquittés de leur tâche, en présentant comme ils le devaient leur rapport à l'Inspecteur général. Étant donné le manque de personnel, et le nombre élevé d'affaires à examiner, les fonctionnaires de l'Inspection se sont vus obligés d'établir un ordre de priorité, en privilégiant celles qui, selon eux, méritaient une plus grande attention.

Prenant les devants, l'Inspection générale, par l'intermédiaire des inspecteurs départementaux, a assuré un suivi détaillé des dénonciations présentées devant les juges de paix. Dans leurs conversations avec l'observateur de la Mission chargé du suivi des dénonciations, les inspecteurs se sont plaints du peu, voire du manque total d'intérêt manifesté par la justice ordinaire pour les délits électoraux, et ont préconisé des réformes de fond de la qualification, des circonstances aggravantes et de l'examen des délits électoraux, ainsi que la création d'une juridiction propre.

b. Suivi des dénonciations par la Mission

Comme il est indiqué au Chapitre III, l'Inspection générale du TSE est l'organisme qui a été chargé d'examiner les 108 affaires ouvertes pendant le processus électoral, soit qu'elle ait agi d'office soit sur la demande d'une partie. La Mission a assuré le suivi de l'examen des dénonciations présentées, en se fondant sur ces affaires.

À tout moment, la Mission a eu directement accès aux documents susmentionnés et, dans la totalité des cas, l'information qu'elle a sollicitée lui a été fournie en temps voulu. Un plan de travail a été convenu entre l'Inspecteur général, le Sous-inspecteur et un auxiliaire de l'Inspection et l'observateur de la Mission responsable du suivi des dénonciations pour la classification et l'actualisation de l'information sur les formalités de procédure, ainsi que pour la formation des inspecteurs départementaux en ce qui concerne l'importance de leurs fonctions et la forme dans laquelle ils devaient présenter leurs rapports.

Pour la mise à jour de l'information et l'aménagement du registre en une fiche technique, l'Inspecteur général a constitué un groupe de cinq inspecteurs et d'une secrétaire, qui a été coordonné par l'auxiliaire de l'Inspection. Ce groupe a rassemblé l'information de base que la Mission a utilisée par la suite pour mettre définitivement au point la fiche en question. Le travail ainsi réalisé a été ultérieurement mis en commun avec l'Inspection générale à l'appui de son organisation interne.

VIII. Les enjeux de la participation

La participation de la population constitue l'une des principales préoccupations de ceux qui cherchent à analyser le comportement du citoyen dans le contexte électoral. Ces préoccupations sont en général justifiées puisque le taux d'abstention dans le Continent oscille aux alentours de 50 pour cent en moyenne. Le Guatemala se maintient au-dessus de cette moyenne depuis 1950, avec des taux qui varient entre 69 et 80 pour cent.^{7/}

La Mission a eu recours à la méthode statistique pour évaluer la transparence des résultats des élections du 7 novembre et du 26 décembre et pour déterminer le niveau de participation de la population, en particulier celui des femmes. De même, pour s'assurer que le vote aura lieu dans les délais fixés par la loi et que les votants iront voter librement, sans obstacles ni intimidations, elle a établi des projections statistiques des horaires d'ouverture et de clôture des bureaux de vote et de l'incidence des cas d'intimidation du votant, au niveau du District central comme à l'intérieur du pays.

À cette fin, la Mission a utilisé le procédé statistique dit du dépouillement rapide du scrutin. Dans ce chapitre, on explique les objectifs et l'application du comptage rapide et on évalue les résultats des projections effectuées pendant les élections du 7 novembre et du 26 décembre au moyen de tableaux comparatifs des deux tours, sur le vote en général comme sur la participation de la population, en mettant particulièrement l'accent sur la participation des femmes. Étant donné que l'OEA a aussi observé la Consultation populaire du 26 mai 1999 et a préparé une évaluation analogue de la participation de la population, on présente également dans ce chapitre une comparaison avec les résultats obtenus à cette occasion.

a. Recensement rapide des suffrages

Le recensement rapide des suffrages est une méthode statistique qui a pour objectif de vérifier le recensement officiel des votes effectué lors d'une élection. À cet effet, on utilise un échantillon représentatif des bureaux de vote installés dans le pays pour établir des projections, au moyen de méthodes statistiques, des résultats obtenus dans ces bureaux par rapport à ceux de l'ensemble du pays. Les résultats officiels de l'élection sont ensuite comparés aux résultats des projections fondées sur la méthode rapide. S'il existe une différence entre les résultats, à l'intérieur d'une certaine marge d'erreur, on peut soupçonner qu'il existe des problèmes au niveau du recensement officiel des suffrages. Il importe toutefois de noter que le recensement rapide n'a pas pour objectif de prévoir le vainqueur des élections, mais, comme on l'a indiqué plus haut, d'indiquer l'existence éventuelle d'écarts au niveau du recensement officiel.^{8/} Pour garantir et attester les résultats obtenus dans chacun des bureaux de vote qui entrent dans l'échantillon, les observateurs de la Mission assistent au dépouillement du scrutin dans chaque bureau. L'OEA a employé cette méthode pour vérifier la

7 *La Participación Electoral en Guatemala*, octobre 1999, étude préparée par *Acción Ciudadana*, examine l'aliénation de la population et analyse la tendance de la participation aux élections dans le pays depuis 1984.

8 L'écart type (*standard deviation*) est un terme statistique "qui mesure la dispersion des données de part et d'autre de la moyenne". Considérons, par exemple, deux ensembles de données, toutes deux avec une moyenne de 10; si dans le premier ensemble 95 pour cent des données se situent entre 5 et 15 et dans le second ensemble, entre 1 et 20, le premier a une dispersion de part et d'autre de la moyenne (10) plus faible que le second. L'écart type est plus petit dans le premier ensemble de données que dans le second.

transparence des opérations de transmission, de réception et de traitement des résultats lors de nombreuses élections dans divers pays du Continent américain.

Étant donné que le nombre des observateurs dont disposait la Mission au Guatemala était limité, celle-ci a décidé, pour chaque tour de scrutin, de prendre deux échantillons comprenant chacun 40 bureaux de vote. Le premier échantillon a constitué l' "échantillon primaire" et le second l' "échantillon secondaire". Après avoir observé le dépouillement et obtenu les résultats du scrutin dans le bureau de l' échantillon, l' observateur a immédiatement transmis cette information au Centre informatique de la Mission. Les observateurs qui avaient moins d' expérience ont été affectés aux bureaux de l' échantillon secondaire, de manière à ce que, en cas de problèmes de fiabilité de l' information recueillie, le résultat final ne s' en ressentent pas, étant donné que les projections sont principalement fondées sur les données de l' échantillon primaire.

Bien qu' au premier tour, les électeurs aient été convoqués pour élire, outre de nouveaux Président et vice-président, des membres de l' Assemblée nationale et du Parlement centraméricain ainsi que des autorités municipales, l' échantillon n' a concerné que l' élection présidentielle.

Compte tenu de l' intérêt manifesté par la Mission pour la vérification du respect des normes relatives à l' ouverture et à la clôture des bureaux de vote, au dépouillement du scrutin et à la garantie de liberté du suffrage, le sondage a comporté, en plus de questions sur la participation des électeurs en général et des femmes en particulier, trois questions spécifiques (voir le Chapitre 8):

- Question 1: les bureaux de vote ont-ils ouvert à l' heure fixée par la loi?
- Question 2: a-t-on enregistré des cas d' intimidation?
- Question 3: l' opération de dépouillement du scrutin s' est-elle déroulée normalement?

Marge d' erreur

Bien qu' il soit difficile de connaître d' avance la marge d' erreur des projections effectuées au moyen du recensement rapide des suffrages (cette information dépend des données relatives à l' élection qui aura lieu), il existe un procédé par échantillonnage qui permet d' obtenir une marge d' erreur plus faible pour un échantillon de même taille, désigné techniquement par l' expression "sondage stratifié". Pour employer cette technique, il est nécessaire de diviser la population en strates homogènes, en découpant l' ensemble des bureaux de vote en sous-ensembles, dans lesquels on s' attend à une faible variance des résultats. La variance entre les sous-ensembles (strates) doit être plus grande que la variance intra-strates. Ce procédé a été utilisé dans le comptage rapide effectué pendant l' observation de la Consultation populaire au Guatemala. Étant donné qu' on cherchait en particulier à connaître le comportement des électeurs dans la capitale et à l' intérieur du pays, le facteur qui a été retenu pour la stratification a été l' emplacement des bureaux de vote. Les projections établies séparément dans chaque strate ont été regroupées à la fin en vue d' obtenir une estimation de la proportion des voix exprimées pour et contre, des bulletins blancs, des bulletins nuls et de la participation des votants par sexe. Le modèle d' échantillonnage choisi a donc été celui d' un "sondage aléatoire stratifié".

b. Premier tour

L'objectif de la Mission au premier tour n'a pas été seulement d'effectuer des projections des résultats de l'élection, mais aussi de connaître la participation des électeurs en général et des femmes en particulier. Pour ce faire, elle a établi des projections des pourcentages des votes des hommes et des femmes, et des pourcentages de participation des hommes et des femmes parmi les électeurs inscrits et parmi ceux qui n'ont pas voté.

En utilisant un "sondage stratifié" la Mission a divisé la population en strates homogènes, c'est-à-dire qu'elle a découpé en sous-ensembles l'ensemble des bureaux de vote dans lesquels elle s'attendait à une faible variance des résultats. Par ailleurs, la variance prévue entre les sous-ensembles (strates), comme on l'a indiqué plus haut, devait être plus grande que la variance inter-strates. La Mission cherchait en particulier à connaître le comportement des électeurs dans la capitale et à l'intérieur du pays. Pour cette raison, le facteur qui a été retenu pour la stratification a été l'emplacement des bureaux de vote dans la capitale comme à l'intérieur du pays. Les projections établies séparément dans chaque strate ont été regroupées à la fin pour obtenir une estimation de la proportion des voix attribuées à chaque candidat, des bulletins blancs, nuls et contestés ainsi que de la participation des électeurs par sexe. Le modèle d'échantillonnage choisi a donc été celui d'un sondage aléatoire stratifié.

Sur le nombre total des bureaux de vote du pays, soit 7295, la Mission a travaillé avec la strate "capitale" composée de 1.265 bureaux (17,3% du nombre total des bureaux) et avec la strate "intérieur" composée de 6.030 bureaux (82,6% du total). Les échantillons primaire et secondaire comportaient sept bureaux chacun pour la capitale (14 au total pour les échantillons primaire et secondaire) et 33 pour l'intérieur (66 au total).

Avant de calculer les projections, la Mission a employé un test statistique pour comparer les échantillons primaire et secondaire. Comme elle n'a constaté aucune différence entre eux, elle a regroupé les deux échantillons pour travailler avec 80 bureaux de vote. Ensuite, elle a estimé les pourcentages des voix attribuées à chaque parti politique et le pourcentage des bulletins blancs, nuls et contestés. En ce qui concerne la participation par sexe, elle a estimé le pourcentage des suffrages exprimés par les hommes et par les femmes et les pourcentages des votes de chaque sexe par rapport au nombre total des citoyens inscrits sur la liste électorale. Elle a également estimé le pourcentage d'abstention. Les projections ont été faites séparément pour la capitale, pour l'intérieur et pour l'ensemble du pays, puis les résultats des deux strates ont été regroupés. Le coefficient de confiance de chaque estimation de la marge d'erreur est estimé à 99,0 pour cent⁹

Les résultats obtenus figurent ci-dessous. Il importe de noter que le niveau de confiance de 99,0 pour cent est valable pour chacune des estimations séparées (c'est-à-dire, par résultat individuel). Il n'est pas valable globalement pour toutes les estimations considérées ensemble. Les projections relatives aux voix attribuées aux partis sont présentées en premier, avec leurs marges d'erreur respectives (voir le Tableau 4).

9 Les calculs ont été faits sur un micro-ordinateur, au moyen du système SAS en *Windows 98*. Les programmes utilisés pour les calculs ont été testés dans des populations simulées sur ordinateur.

TABLEAU 4

Pourcentages des voix attribuées par parti – Ensemble du pays Limites de confiance de 99 pour cent			
Parti	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
FRG	48,13	44,27	51,99
PAN	31,42	27,88	34,96
DIA-URNG	11,31	8,61	14,01
PLP	2,81	2,06	3,56
ARDE	2,12	1,35	2,89
UCN	1,30	0,64	1,96
FDNG	1,14	0,61	1,67
LOV-UD	1,05	0,15	1,95
MLN	0,31	0,13	0,49
AD	0,28	0,15	0,41
ARENA	0,14	0,08	0,20

Pourcentages des voix attribuées par parti – Capitale Limites de confiance de 99 pour cent			
Parti	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
PAN	43,88	38,08	49,68
FRG	40,38	35,55	45,21
DIA-URNG	9,51	8,06	10,96
PLP	2,22	1,40	3,04
ARDE	2,11	1,40	2,82
LOV-UD	0,57	0,23	0,91
FDNG	0,48	0,16	0,80
UCN	0,46	0,22	0,69
AD	0,17	0,04	0,31
ARENA	0,11	0,00	0,21
MLN	0,11	0,00	0,21

Suite
TABLEAU 4

Pourcentages des voix attribuées, par parti - Intérieur Limites de confiance de 99 pour cent			
Parti	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
FRG	49,75	45,19	54,31
PAN	28,80	24,70	32,91
DIA-URNG	11,69	8,43	14,94
PLP	2,93	2,04	3,82
ARDE	2,12	1,20	3,04
UCN	1,47	0,68	2,27
FDNG	1,27	0,64	1,91
LOV-UD	1,15	0,07	2,23
MLN	0,36	0,15	0,57
AD	0,31	0,15	0,46
ARENA	0,14	0,08	0,21

TABLEAU 5

Pourcentages de bulletins nuls, blancs et contestés et abstention Ensemble du pays Limites de confiance de 99 pour cent			
Votes	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
Votes nuls	4,47	3,64	5,30
Votes en blanc	3,33	2,31	4,35
Votes contestés	0,07	0,00	0,23
Participation	44,28	40,41	48,15

Participation par sexe – Ensemble du pays Limites de confiance de 99 pour cent			
Participation par sexe	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
Votes des hommes	61,73	56,46	67,00
Votes des femmes	38,27	33,00	43,54
Participation masculine	53,84	48,39	59,29
Participation féminine	48,22	42,58	53,86

Pourcentages de bulletins nuls, blancs et contestés et abstention Capitale Limites de confiance de 99 pour cent			
Votes	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
Votes nuls	1,33	0,72	1,93
Votes en blanc	0,19	0,04	0,35
Votes contestés	0,00	0,00	0,00
Participation	44,46	35,55	53,38

Suite
TABLEAU 5

Participation par sexe - Capitale Limites de confiance de 99 pour cent			
Participation par sexe	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
Votes des hommes	53,03	46,21	59,85
Votes des femmes	46,97	40,15	53,79
Participation masculine	60,96	45,10	76,81
Participation féminine	49,15	40,82	57,48

Pourcentages de bulletins nuls, blancs et contestés et pourcentage d'abstention Intérieur Limites de confiance de 99 pour cent			
Votes	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
Votes nuls	5,13	4,13	6,12
Votes en blanc	3,99	2,76	5,22
Votes contestés	0,09	0,00	0,28
Participation	44,24	39,94	48,54

Participation par sexe – Intérieur Limites de confiance de 99 pour cent			
Participation par sexe	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
Votes des hommes	63,56	57,34	69,77
Votes des femmes	36,44	30,23	42,66
Participation masculine	52,34	46,65	58,03
Participation féminine	48,02	41,42	54,62

TABLEAU 6

Pourcentages des voix attribuées, par parti – Ensemble du pays Limites de confiance de 99 pour cent			
Parti	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
FRG	67,45	64,1	70,8
PAN	32,55	29,2	35,9

Pourcentages de bulletins nuls, blancs et contestés et pourcentage d'abstention Ensemble du pays Limites de confiance de 99 pour cent			
Votes et abstention	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
Votes nuls	2,98	2,49	3,47
Votes en blanc	0,25	0,16	0,34
Votes contestés	0,01	0,00	0,02
Abstention	57,51	54,21	60,81

Pourcentages des voix attribuées, par parti – Capitale Limites de confiance de 99 pour cent			
Parti	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
FRG	50,97	45,50	56,44
PAN	49,03	43,56	54,50

Suite
TABLEAU 6

Pourcentages de bulletins nuls, blancs et contestés et pourcentage d'abstention Capitale Limites de confiance de 99 pour cent			
Votes et abstention	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
Votes nuls	2,32	1,59	3,05
Votes en blanc	0,12	0,00	0,27
Votes contestés	0,00	0,00	0,00
Abstention	52,26	45,77	58,76

Pourcentages des votes par parti – Intérieur Limites de confiance de 99 pour cent			
Parti	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
FRG	70,91	67,03	74,80
PAN	29,09	25,20	32,97

Pourcentages de bulletins nuls, blancs et contestés et pourcentage d'abstention Intérieur Limites de confiance de 99 pour cent			
Votes et abstention	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
Votes nuls	3,12	2,55	3,69
Votes en blanc	0,28	0,17	0,39
Votes contestés	0,01	0,00	0,02
Abstention	58,61	54,85	62,36

TABLEAU 7

Participation par sexe – Ensemble du pays Limites de confiance de 99 pour cent			
Participation par sexe	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
Votes des hommes	63,20	58,70	67,70
Votes des femmes	36,80	32,30	41,30
Participation masculine	45,65	42,16	49,14
Participation féminine	35,35	31,04	39,66

Participation par sexe – Capitale Limites de confiance de 99 pour cent			
Participation par sexe	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
Votes des hommes	52,94	47,69	58,20
Votes des femmes	47,06	41,80	52,31
Participation masculine	51,37	43,32	59,42
Participation féminine	42,33	34,16	50,50

Participation par sexe – Intérieur Limites de confiance de 99 pour cent			
Participation par sexe	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
Votes des hommes	65,35	60,02	70,68
Votes des femmes	34,65	29,32	39,98
Participation masculine	44,45	40,59	48,32
Participation féminine	33,89	28,96	38,82

TABLEAU 8

Questions visant à vérifier l'application des normes relatives aux horaires, à la garantie de la liberté du votant et au dépouillement du scrutin						
	Question 1		Question 2		Question 3	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Capitale	92,9	7,1	100,0	0,0	0,0	100,0
Intérieur	98,5	1,5	96,9	3,1	1,5	98,5
TOTAL	97,5	2,5	97,4	2,5	1,2	98,7

MOYENNE DES VOIX EXPRIMÉES PAR BUREAU DE VOTE

PROMEDIO DE VOTOS EMITIDOS POR JRV

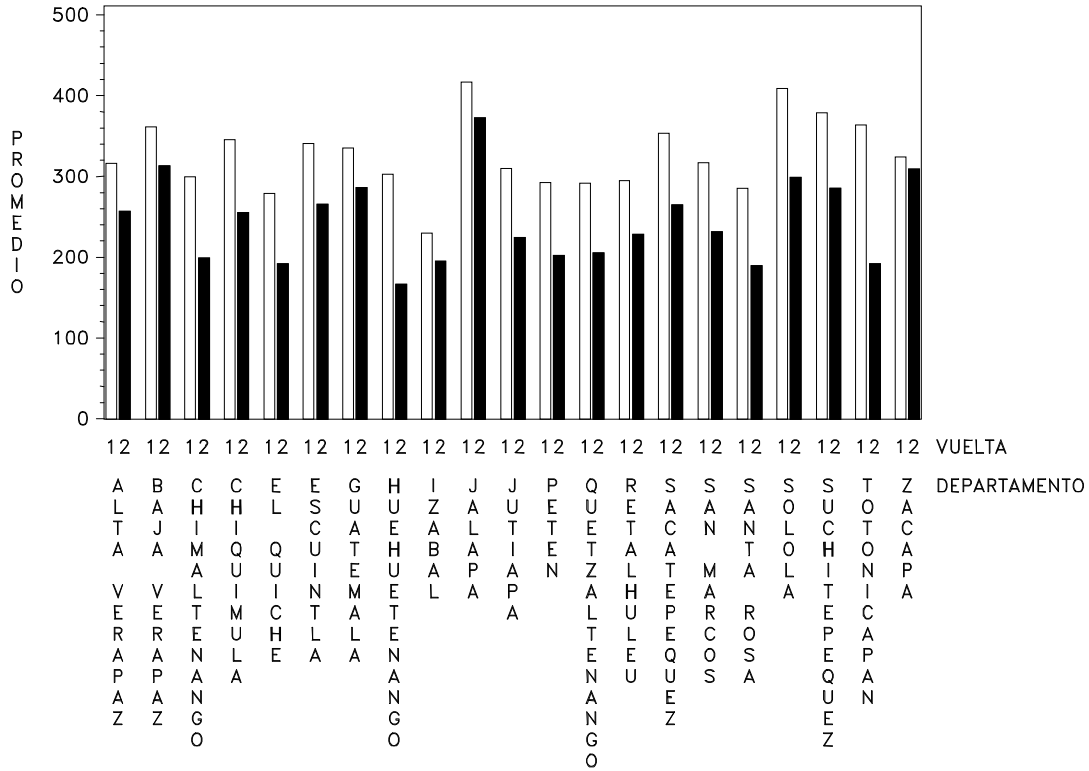
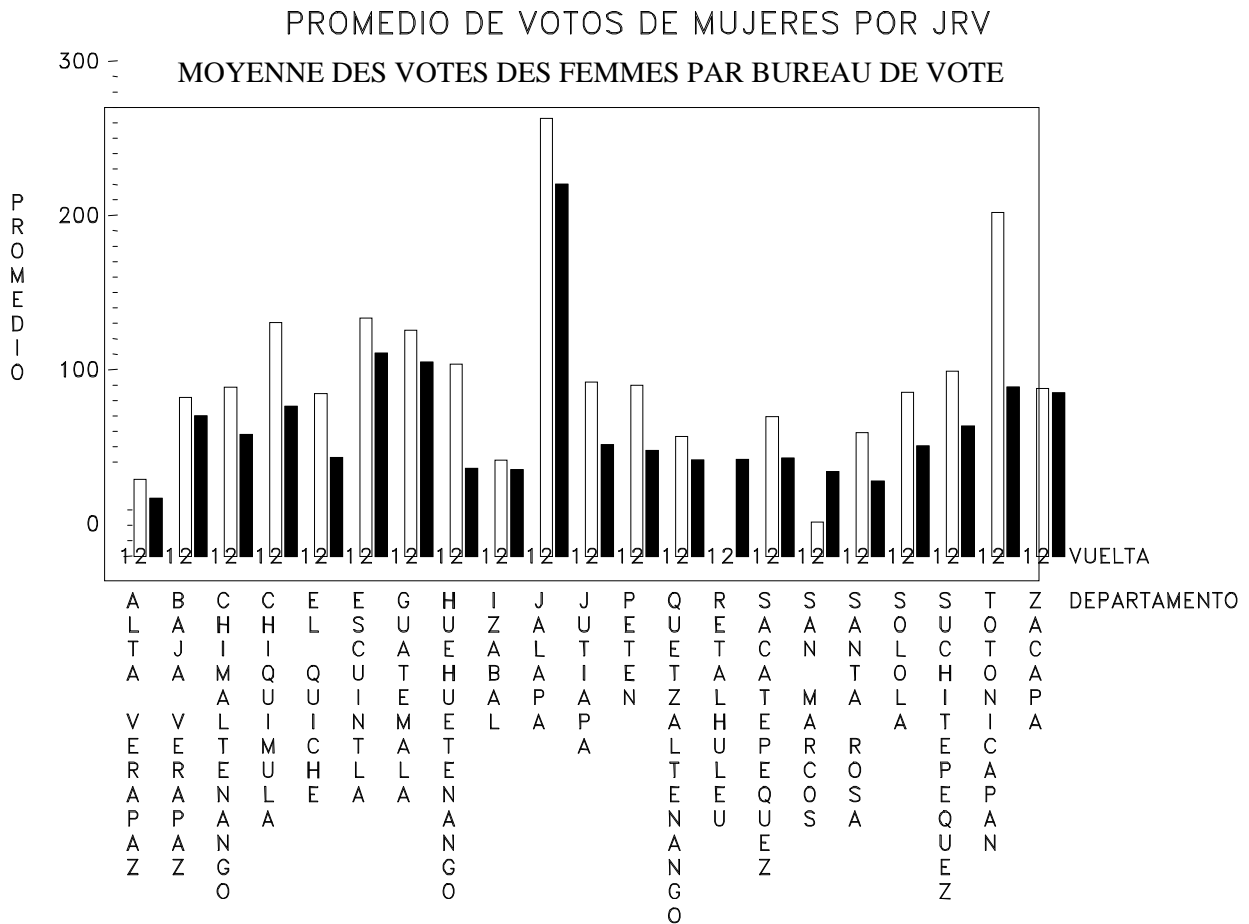


Figure 1



Les projections des pourcentages de bulletins blancs, nuls et contestés et des pourcentages d’abstention et, enfin, les projections des pourcentages des votes correspondant à la participation par sexe, pour les strates capitale, intérieur et ensemble du pays sont expliquées au Tableau 5 (sous l’intitulé “Votes des hommes” et “Votes des femmes”, figurent les résultats des projections des pourcentages des voix exprimées par les électeurs du sexe masculin et du sexe féminin respectivement, dans le nombre total des voix exprimées, y compris les voix attribuées à un candidat, les bulletins blancs, nuls et contestés. La “Participation masculine” et la “Participation féminine” correspondent aux résultats des projections des pourcentages d’hommes et de femmes qui ont voté par rapport au nombre total des inscrits sur la liste électorale.

c. Second tour

Pour le second tour de scrutin, on a utilisé la même méthodologie que celle qui a servi pour le premier tour, en prenant les mêmes échantillons primaire et secondaire. Étant donné qu’elle disposait d’informations sur les voix exprimées au premier tour, la Mission a fait une comparaison entre les résultats obtenus au premier et au second tour en ce qui concerne la participation des votants.

Statistiquement parlant, aucune différence significative n'a été constatée entre les données des échantillons primaire et secondaire ($p=0.3099$). C'est la raison pour laquelle les deux échantillons ont été regroupés pour l'établissement des projections. Comme au premier tour, on observe que le niveau de confiance de 99,0 pour cent est valable pour chacune des estimations (c'est-à-dire par résultat individuel). Il n'est pas valable globalement pour l'ensemble des estimations.

Le Tableau 6 présente les projections des voix attribuées aux partis au second tour, avec leurs marges d'erreur respectives, les projections des pourcentages de bulletins blancs, nuls et contestés et des pourcentages d'abstention et, enfin, les projections des pourcentages des voix exprimées par sexe, correspondant aux strates capitale, intérieur et ensemble du pays.

Sous l'intitulé "Votes des hommes" et "Votes des femmes" figurent les résultats des projections des pourcentages des votes des électeurs de sexe masculin et de sexe féminin respectivement, parmi tous les suffrages exprimés, y compris les voix attribuées à un candidat, les bulletins blancs, nuls et contestés. Les résultats des projections des pourcentages des hommes et des femmes qui ont voté dans le nombre total des inscrits sur la liste électorale sont présentés sous l'intitulé "Participation masculine" et "Participation féminine".

Pour établir une comparaison entre les voix exprimées au premier et au second tours, la Mission a utilisé l'ajustement d'un modèle linéaire avec des mesures répétées (premier et second tour). La comparaison entre le comportement des électeurs au premier tour et au second tour fait apparaître une différence statistiquement significative ($p=0.0026$). Celle-ci ressort très clairement de la comparaison entre les votes des femmes à l'un et à l'autre tours de scrutin ($p=0.0021$). Le Tableau 7 présente les moyennes des voix exprimées par bureau de vote, par département, au premier et au second tour.

d. Participation de la population et organisation des élections

Les prévisions d'une réduction probable de la participation des votants au second tour se sont révélées exactes. De fait, la participation des femmes a diminué de façon significative. Bien que la Mission n'ait pas eu l'intention de déterminer les causes de cet accroissement de l'abstentionnisme, celles-ci pourraient être liées à la coïncidence des élections avec la période de Noël, au sentiment que l'un des candidats serait le vainqueur assuré des élections, à la saison des récoltes à l'intérieur du pays, à la persistance du problème des transports et à l'apathie, dans le cas présent, de l'électeur guatémaltèque.

Par rapport au taux d'abstention enregistré à l'occasion de la Consultation populaire du 26 mai 1999, pour laquelle moins de 20 pour cent des inscrits sur la liste électorale s'étaient rendus aux urnes, on a observé une augmentation significative de la participation de la population. Cependant, cette participation a diminué au second tour, bien que le nombre de ceux qui se sont présentés dans les bureaux de vote ait été plus élevé que celui des participants à la Consultation populaire. Il ressort des projections de la Mission que moins de la moitié des inscrits sur la liste ont exercé leur droit de vote (environ 42,5 pour cent) aux élections du 26 décembre, soit un taux d'abstention de 57,5 pour cent (voir le Graphique).

De même, la participation des femmes au niveau national a diminué de façon significative au second tour: elle a été d'environ 35,4 pour cent contre 48,2 pour cent aux élections du 7 novembre. Pour cette raison, au second tour, le quasi-équilibre enregistré au premier tour entre la participation

féminine et la participation masculine (qui a atteint environ 45,65 pour cent le 26 décembre et 53,8 pour cent le 7 novembre) a cessé d'exister. Le département de Jalapa a enregistré le plus grand nombre de femmes ayant voté au premier comme au second tour (voir le Graphique).

En ce qui concerne l'organisation des élections, il ressort des projections relatives à l'ouverture et à la fermeture des bureaux de vote que 97,5 pour cent des bureaux (98,5 pour cent dans la capitale et 92,9 pour cent à l'intérieur) ont ouvert à l'heure fixée (7:00 heures). La fermeture des bureaux s'est effectuée tout à fait normalement dans la capitale, un pourcentage insignifiant de cas anormaux ayant été enregistré dans les bureaux des autres départements du pays. Les cas d'intimidations éventuelles des votants dans les autres départements du pays ont eux aussi étaient insignifiants (voir le Tableau 8).

IX. Conclusions et recommandations

En application de son mandat, la Mission a observé les opérations électorales guatémaltèques dans leur totalité, en utilisant à cet effet les techniques et méthodes de travail mises au point par l'OEA ces dernières années dans le domaine de l'observation des élections. Ce faisant, l'équipe de la Mission s'est proposée d'obtenir une vue d'ensemble du fonctionnement du système électoral afin d'en déceler les points forts et les points faibles et de formuler des recommandations qui pourraient appuyer les efforts déployés par les autorités électorales pour améliorer ce système.

a. Conclusions

1. Les élections, au premier comme au second tours, se sont déroulées dans le calme. Le vote a eu lieu de façon rapide et ordonnée.
2. Les prévisions d'une réduction probable de la participation des votants au second tour se sont révélés exactes. La participation des femmes a diminué de façon significative par rapport au second tour. Bien que la Mission n'ait pas eu l'intention de déterminer les causes de cet accroissement de l'abstentionnisme, celles-ci pourraient être liées à la coïncidence des élections avec la période de Noël, au sentiment qu'un des candidats serait le vainqueur assuré des élections, à la saison des récoltes à l'intérieur du pays, à la persistance du problème des transports, et à l'apathie, dans le cas présent, du votant guatémaltèque.
3. En ce qui concerne l'organisation des élections, il ressort des projections que l'ouverture et la fermeture des bureaux de vote ont eu lieu presque tout à fait normalement: 97,5 pour cent des bureaux (98,5 pour cent dans la capitale et 92,9 pour cent à l'intérieur du pays) ont ouvert à l'heure fixée (7:00 heures). La fermeture s'est déroulée de la même manière dans la capitale, un pourcentage infime de cas anormaux ayant été enregistré dans les bureaux des autres départements du pays. Les cas d'intimidations éventuelles des votants dans les autres départements du pays ont eux aussi étaient insignifiants.
4. La Mission a eu connaissance les actes de violence qui se sont produits dans quelques villes pendant les élections et qui sont décrits de façon détaillée dans le présent rapport et elle a les publiquement déplorés. Elle a lancé un appel à tous les intéressés et à la population en général en faveur du maintien d'un climat de paix et de tranquillité, dans le cadre juridique et constitutionnel.
5. Malgré les irrégularités observées pendant le processus électoral, les actes de violence et les autres dénonciations qui sont mentionnés dans le présent rapport, la Mission a conclu que les premier et second tours de scrutin se sont déroulés dans l'honnêteté et la transparence, témoignant ainsi de l'esprit civique et démocratique remarquable du peuple guatémaltèque.

b. Recommandations générales

Constitution d'un système unique intégrant le registre unique de personnes, l'établissement d'une pièce d'identité unique, et l'élaboration et l'actualisation automatique de la liste électorale.

Tous les acteurs avec lesquels la Mission a eu des entretiens pendant le déroulement des opérations se sont tous déclarés en faveur d'une éventuelle réforme du système électoral, en particulier en ce qui concerne le registre d'état civil. Ce sujet a aussi fait l'objet d'amples débats pendant les élections, preuve de l'intérêt que lui manifestent les divers secteurs de la société guatémaltèque. L'OEA, par l'intermédiaire des missions d'observation qui ont surveillé les élections de 1995 et la Consultation populaire de 1999, a observé et analysé cette situation et a formulé des recommandations.

Compte tenu de ces circonstances, la Mission considère qu'il est possible non seulement d'opérer des réformes ponctuelles concernant des articles déterminés de la Loi relative aux élections et aux partis politiques, mais aussi de mettre en place un nouveau système, qui intègre dans un système unique le registre unique de personnes, l'établissement d'un document unique d'identité et l'élaboration et l'actualisation automatique de la liste électorale, de préférence sous la responsabilité de l'entité chargée de l'organisation des élections.

Pour que le système en question puisse fonctionner aux prochaines élections, il faut définir, à brève échéance, les fonctions que doivent exercer à cette fin les divers acteurs du processus électoral, tels que les partis politiques, le pouvoir exécutif, le Congrès de la République et le TSE. Étant donné le rôle qu'il joue dans l'organisation et la supervision du processus électoral, le TSE se trouve dans une situation rêvée pour continuer d'encourager le débat sur ce thème, en recueillant les sentiments d'inquiétude exprimés par les divers secteurs de la société guatémaltèque et en les prenant en considération.

Pour des raisons de technique juridique, on pourrait envisager la possibilité d'élaborer des lois sur les normes à adopter pour le registre d'état civil, les élections et les partis politiques séparément.

c. Recommandations ponctuelles

Délits électoraux.

L'examen des dénonciations et la pénalisation des comportements délictueux au moyen d'une peine dont la gravité soit adaptée, constitue l'une des garanties que l'État accorde au citoyen dans le cadre des opérations électorales. Cependant, pour que la pénalisation soit adéquate, il faut que le comportement soit clairement qualifié de délit, c'est-à-dire que le comportement qui constitue le délit soit décrit sans équivoque, sans ambiguïté ni généralités. Dans le Code pénal du Guatemala, la description des délits électoraux n'est guère détaillée (quatre articles seulement leur sont consacrés). Cela a pour effet que des actes graves peuvent être considérés comme de simples erreurs électorales et être passibles de sanctions pécuniaires dérisoires ou de simples sommations. C'est pourquoi, la Mission recommande d'étudier la possibilité de déterminer de façon précise la nature juridique des comportements délictueux électoraux, d'en effectuer un examen approprié et d'établir une juridiction spéciale.

Comités civiques électoraux.

Les comités électoraux constituent un espace précieux de participation démocratique dans les communes guatémaltèques. Leurs possibilités sont toutefois limitées par la brièveté de la vie légale qui leur est accordée juridiquement, puisqu'ils doivent être dissous après chaque élection. Cette disposition ne semble pas tenir compte du fait que plusieurs de ces courants d'opinion ont obtenu des charges de maires, de syndics et/ou de conseillers et que ceux-ci requièrent pour l'exercice de leurs mandats, une orientation organique de la part des forces qui leur ont permis d'accéder au pouvoir. Ces comités doivent aussi satisfaire aux plans de travail qui sont présentés à l'électorat pendant la campagne électorale.

Services du TSE.

- a. Inspection générale. La présence de fonctionnaires de l'Inspection générale du TSE dans les différentes communes et départements du pays a contribué au renforcement du processus électoral puisqu'en plus d'exercer leurs propres fonctions, ils ont mis en place un réseau de communication, qui a servi à diffuser des conseils pour le déroulement des élections. En conséquence, la Mission recommande au TSE d'étudier la possibilité de poursuivre et de pérenniser cette formule, du moins au niveau départemental;
- b. UCADE. Étant donné la nature des fonctions de l'UCADE, son travail constitue un effort méritoire visant à doter le TSE d'une mémoire institutionnelle. Pour cette raison, la Mission recommande aussi d'étudier la possibilité de maintenir et de rendre permanente cette unité. Au cas où on entreprendrait de créer le système unique intégrant le registre unique de personnes, un document unique d'identité et l'élaboration et l'actualisation automatique de la liste électorale, l'UCADE aurait un rôle important à jouer dans le domaine de la formation et de la diffusion.

Recensement des résultats.

En ce qui concerne les opérations de transmission, de réception et de traitement des données du TSE, la Mission recommande d'analyser la division actuelle des responsabilités entre le TSE et la Commission électorale du District central étant donné que, comme on l'a analysé aux chapitres III et IV, celle-ci a causé leur fragmentation, ce qui a contribué, entre autres, à faire perdre une vue d'ensemble des opérations. De plus, la Mission recommande d'étudier la possibilité d'améliorer la sécurité des locaux dans lesquels sont installés les ordinateurs dans les centres de vote et les minicentres informatiques; d'élaborer un programme qui permette d'enregistrer, de vérifier et de publier les données contenues dans le document dans lequel sont regroupés les votes municipaux; de publier les données par commission, les données consolidées au niveau municipal et les totaux généraux, en utilisant l'Internet, ainsi que le réseau de publication du Centre d'information; d'adopter un programme pour le codage des données et des filtres d'accès pour la protection du réseau de communication, qui empêche l'enregistrement non autorisé; d'installer un réseau de télécommunication ayant son serveur propre, destiné uniquement à la communication avec les minicentres de calcul et la transmission au serveur principal et d'établir un programme de formation permanente à l'intention du personnel technique du TSE pour le familiariser avec l'évolution des nouvelles technologies.

Mécanisme du vote.

Pendant l'observation des élections correspondant aux premier et second tours de scrutin, des agents électoraux, des membres de bureau et le public en général ont fait part aux membres de la Mission des nombreuses inquiétudes suscitées par le mécanisme du vote. Compte tenu de ces inquiétudes et de l'observation directe des délégués de l'OEA, la Mission recommande d'étudier la possibilité de prendre en considération pour les prochaines élections les changements suivants:

1. Améliorer la représentation graphique des bulletins de vote, notamment au moyen de couleurs mieux définies, afin d'éviter toute confusion, et de faciliter le rôle des votants au moment d'exprimer leur suffrage et celui des membres de bureau pendant la phase préparatoire au dépouillement du scrutin.
2. Améliorer la présentation graphique des procès-verbaux, afin qu'ils soient plus faciles à lire et à remplir.
3. Envisager de cesser d'apposer un cachet sur les bulletins non utilisés, car celui-ci n'accroît en rien la sécurité du vote et entraîne une perte de temps considérable pour les membres du bureau.
4. Envisager la possibilité d'affecter des traducteurs dans les centres de vote situés dans les zones peuplées d'autochtones qui ne parlent pas espagnol, afin de faciliter le vote de ce segment de la population.

XI. Annexes

1. Premier - Second Tour de Scrutin
2. Organigrama de la Mision
3. Liste des Observateurs

Annexe 1

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN
RÉSULTATS PROVISOIRES DE LA RÉPUBLIQUE
PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT**

	NOMBRE DES VOTES	
PAN PARTI D'AVANCÉE NATIONALE	660.404	OSCAR BERGER PERDOMO
FRG FRONT RÉPUBLICAIN GUATÉMALTÈQUE	1.037.775	ALFONSO ANTONIO PORTILLO CABRERA
DIA-URNG	268.001	ALVARO COLOM CABALLEROS
UCN UNION DU CENTRE NATIONAL	22.787	DANILO JUALIAN ROCA BARRILLAS
FDNG FRONT DÉMOCRATIQUE NOUVEAU DU GUATEMALA	27.832	ANA CATALINA SOBERANIS REYES
ARDE ACTION DE RÉCONCILIATION DÉMOCRATIQUE	45.143	JUAN FRANCISCO BIANCHI CASTILLO
LOV-UD	25.208	JOSE ENRIQUE ASTURIAS RUDEKE
ARENA ALLIANCE DE RÉCONCILIATION NATIONALE	2.698	FLOR DE MARIA ALVARADO SUAREZ DE SOLIS
MLN MOUVEMENT DE LIBÉRATION NATIONALE	13.028	CARLOS HUMBERTO PEREZ RODRIGUEZ
AD ALLIANCE DÉMOCRATIQUE	4.902	EMILIO EVA SALDIVAR
PLP PARTI LIBÉRATEUR PROGRESSISTE	67.680	ACISCLO VALLADARES MOLINA
Nombre de bulletins nuls: 118;737		Nombre d'électeurs: 4.458.744
Nombre de bulletins blancs: 84.794		Taux d'abstention 46,64 %
Nombre total des voix exprimées: 2.378.989		Taux de participation 53,36%

Source: TSE

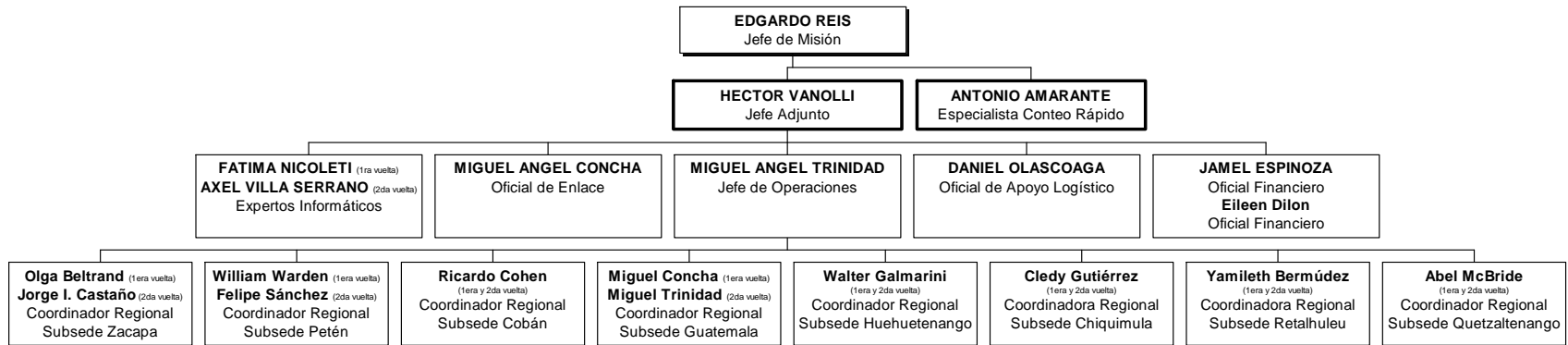
**SECOND TOUR DE SCRUTIN
RÉSULTATS PROVISOIRES DE LA RÉPUBLIQUE
PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT**

	NOMBRE DES VOTES	
PAN PARTI D'AVANCÉE NATIONALE	549.936	OSCAR BERGER PERDOMO
FRG FRONT RÉPUBLICAIN GUATÉMALTÈQUE	1.185.160	ALFONSO ANTONIO PORTILLO CABRERA
Nombre de bulletins nuls: 55.367		Nombre d'électeurs: 4.458.744
Nombre de bulletins blancs: 10.213		Taux d'abstention 59,61%
Nombre total des voix exprimées: 1.800.676		Taux de participation 40,39%

Source: TSE

Annexe 2

ORGANIGRAMA DE LA MISION



LISTE DES OBSERVATEURS

NOM	NATIONALITÉ
<u>Groupe de base</u>	
Edgardo C. Reis	brésilienne
Héctor A. Vanolli	argentine
Miguel Angel Trinidad	argentine
Miguel Angel Concha	colombienne
Antonio Amarante	brésilienne
Fátim ¹ : premier tour de scrutin	brésilienne
Axel ² : second tour de scrutin	équatorienne
Daniel Orascoaga	uruguayenne
Jamel Espinoza	bolivienne
<u>Coordonnateurs</u>	
William Warden	canadienne
Abel McBride	américaine
Yamileth Bermúdez	costaricaine
Ricardo Cohen	argentine
Walter Galmarini	uruguayenne
Cledy Gutiérrez	péruvienne
Olga Beltrand	uruguayenne
Felipe Sánchez	mexicaine
Jorge Ignacio Castaño	colombienne
<u>Observateurs</u>	
Constance Ruth Buvollen	américaine
Finola Shankar	canadienne
John Tumaylle	américaine
Guido Iñigo	argentine
Javier Salked	péruvienne
Marcia Esparza	chilienne
Alexis del Pozo	chilienne
Ana Cristina Borges	brésilienne
Daniela Piñeiro	argentine
Darren Nance	américaine
David Swaney	américaine
Fernanda Zavaleta	bolivienne
Fernanda Juárez	argentine
Jorge Zambrana	bolivienne
Diógenes Ruiz	nicaraguayenne
Salvador Paz	argentine
Mario Rivera	salvadorienne
Silio Boccanera	brésilienne
Andrew Kaufman	américaine
Laura Núñez	paraguayenne
Eileen Dillon	américaine

María Paulina García	colombienne
Peter Brawick	américaine
Ana Carina Baquero	équatorienne
Laura Montes	espagnole
Valeria D'onofre	argentine
Emilio Rabasco	espagnole
Estuardo Cobo	espagnole
Javier Montes	bolivienne
Nancy Irigoyen	bolivienne
Andrés Talero	colombienne
José María Barragán	péruvienne
Ingrid Breier	argentine
Carlos Enciso	uruguayenne
Luc Lapoint	canadienne
Gregorio Molano	colombienne
Nilson Guerra	vénézuélienne
Gladys Salazar	bolivienne
Alma Jenkins	panaméene
Stephen Mauer	autrichienne
Milagro Martínez	salvadorienne
Judith Lobos	chilienne
Moisés Benamour	vénézuélienne
Raúl Rosende	uruguayenne
Rebeca Zúñiga	nicaraguayenne
Carol Lasbrey	anglaise
Rosa Maria Torres	salvadorienne
Giovanna de Steffani	italienne
Carmen Sánchez	espagnole
Pilar Barrios	espagnole
Teresa Belmonte	espagnole
Elizabeth Dambolena	uruguayenne
Alejandro Arigón	péruvienne
Guillermo Burga	péruvienne
Melise Nanetti	brésilienne
Stener Ekern	norvégienne
Henrik Hovland	norvégienne
Trygve Bendisksby	norvégienne
Mette Eriksen	norvégienne
Tomomi Kozaki	japonaise
Osamu Houkida	japonaise
Hiroshi Ezaki	japonaise
Kenji Maehigashi	japonaise
Yasuo Aonishi	japonaise
En Tobinaga	japonaise
Atsuko Kondo	japonaise
Takakiyo Koizumi	japonaise
Takashi Tanaka	japonaise
Carlos Márquez	américaine (<i>US AID</i>)

Leticia Márquez	américaine (<i>US AID</i>)
Brian Rudert	américaine (<i>US AID</i>)
Laura Rudert	américaine (<i>US AID</i>)
Brian Wilson	américaine (<i>US AID</i>)
Vernelle Trim	américaine (<i>US AID</i>)
Anthony Troche	américaine (<i>US AID</i>)
Elizabeth Bausch	américaine (<i>US AID</i>)
Jason Donovan	américaine (<i>US AID</i>)
Erin Rupprecht	américaine (<i>US AID</i>)
Laura Neuman	américaine (<i>Carter Center</i>)
Faith Corneille	américaine (<i>Carter Center</i>)
Dennis Jett	américaine (<i>Carter Center</i>)
Shelley McConnell	américaine (<i>Carter Center</i>)
Claudia Hernández	nicaraguayenne (Fundación Soros)
Myriam Méndez	colombienne (<i>International IDEA</i>)

Assistance et collaboration spéciale

Judith Lobos	chilienne
Moisés Benamour	vénézuélienne
Raúl Rosende	uruguayenne

Services administratifs

Eileen Dillon
Olga Vivas
Maritza López de Samayoa
Haydee Ramírez